

Inspection générale de l'administration de
l'Éducation nationale et de la Recherche

Pôles de proximité et réseaux territoriaux d'enseignement supérieur

Rapport à monsieur le ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

**PÔLES DE PROXIMITÉ ET RESEAUX TERRITORIAUX
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

DECEMBRE 2011

Pierre BALME
*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Jean-Richard CYTERMANN
*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Sacha KALLENBACH
*Inspectrice générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Christine SZYMANIEWICZ
*Inspectrice générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Marie-France PONSOT
*Chargée de mission à l'inspection générale
de l'administration, de l'éducation nationale
et de la recherche*

S O M M A I R E

1. La diversité des organisations territoriales d'enseignement supérieur ..	2
2. Peut-on parler d'universités de proximité ?	8
3. Quelques problématiques et bonnes pratiques observées lors de visites sur le terrain.....	18
3.1. Les enquêtes sur les parcours et l'insertion des étudiants.....	18
3.2. Enquêtes auprès des diplômés de licence professionnelle et de master (Université d'Orléans)	18
3.3. Les instances de coordination présentes sur des sites universitaires secondaires	21
3.4. La relation avec les entreprises	25
4. De l'importance des questions de GRH	26
5. Une rationalisation de l'organisation territoriale	28
6. Les facteurs de la spécialisation territoriale	31
7. Concilier différenciation territoriale et régulation	34
8. Du contrat stratégique au niveau de l'établissement au contrat stratégique sur un site ou un territoire donné	38
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	41
Annexe I - Liste des universités et des sites visités	45
Annexe 2 - Liste des membres de l'IGAENR ayant participé aux visites de site	46

Depuis quelques années, la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche est en profonde mutation. Elle n'est plus conditionnée, comme dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990, par la croissance des effectifs étudiants, effectifs maintenant stabilisés depuis 1995 autour de 2,2 millions d'étudiants toutes formations post-baccaulauréats confondues. Elle n'obéit plus non plus au besoin de rééquilibrage entre l'Île-de-France et le reste du territoire métropolitain. Elle prend en compte la nécessité de faire émerger une dizaine de pôles d'enseignement supérieur et de recherche, visibles et compétitifs au plan mondial et alliant formation supérieure, recherche et innovation, objectif auquel concourent la plupart des dispositifs mis en place ces dernières années, des pôles de compétitivité aux investissements d'avenir en passant par les PRES, les RTRA et le plan Campus.

Ces politiques ont entraîné un processus de regroupement important et qui est loin d'être achevé. La fusion des universités strasbourgeoises, celle des universités d'Aix-Marseille, celle des universités de Lorraine associant Nancy et Metz, le rattachement de Mulhouse à Strasbourg, la présentation commune des universités de Bretagne et des Pays-de-Loire aux initiatives d'excellence étaient quasiment inenvisageables il y a quelques années. Elles s'inscrivent dans un contexte de différenciation des universités, maintenant largement assumé, mais qui va vraisemblablement s'accroître et qui nécessite, pour garder une cohésion de l'enseignement supérieur, des mécanismes de régulation territoriale.

C'est dans cette perspective que nous avons abordé le thème figurant dans la lettre de mission de l'IGAENR. L'intitulé initial de la mission « enseignement supérieur de proximité » pouvait à la fois faire référence à la question traditionnelle des « antennes universitaires » et à la question des « universités dites de proximité » n'appartenant pas aux grandes métropoles universitaires, dans le contexte de différenciation des universités évoqué ci-dessus. Après une réunion avec le cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche, en octobre 2010, le rapport englobe les deux aspects mais en privilégiant la seconde.

Compte tenu de cette approche, l'échantillon d'universités et de sites d'enseignement supérieur faisant l'objet d'investigations particulières se devait d'être important afin de refléter une variété de situations, correspondant à trois cas de figures et trois problématiques différentes :

- les universités et leurs antennes ;
- les universités n'appartenant pas à la métropole régionale universitaire ou seules dans leur région ;
- des configurations régionales pour des universités, dont le regroupement dans un PRES s'est clairement fait dans une logique de réseau régional, logique réaffirmée dans les dossiers présentés au titre de l'initiative d'excellence (Bretagne, Pays de Loire, Nord Pas de Calais¹).

¹ Du moins dans leur version initiale pour le Nord Pas de Calais, le dossier idex2 se centrant sur les universités lilloises.

C'est au total une quinzaine de configurations qui auront été vues par la mission, au cours d'entretiens sur le terrain². Chaque configuration ou université visitée ne fait pas l'objet d'un rapport individuel mais les éléments les plus intéressants sont présentés, au titre des bonnes pratiques.

1. La diversité des organisations territoriales d'enseignement supérieur

La caractérisation de la diversité

Une lecture attentive de l'Atlas de l'enseignement supérieur 2010-2011, établi par le service statistique du MESR, montre la diversité des organisations territoriales de l'enseignement supérieur suivant les différentes régions. Cette diversité peut être appréhendée de plusieurs manières et le tableau suivant sélectionne quelques indicateurs de diversité de ces organisations régionales. Le nombre de sites universitaires, c'est-à-dire d'agglomérations où existent des enseignements assurés par les universités, est l'indicateur qui vient le plus souvent à l'esprit comme symbole de la dilution de la carte universitaire avec une demi douzaine de régions offrant plus de 10 implantations d'enseignement supérieur universitaire.

Cet indicateur doit cependant être relativisé. Une région comme Midi-Pyrénées peut ainsi avoir 10 sites universitaires mais cette impression de dilution est fortement tempérée lorsqu'on examine le poids de la métropole universitaire toulousaine, qui représente environ 90% des effectifs universitaires de la région. Un second indicateur de dilution est représenté lorsqu'on regarde les effectifs situés dans des agglomérations autres que les sièges d'universités, ratio qui est très faible dans quelques régions et académies à forte métropole universitaire (Lyon, Montpellier, Bordeaux, Marseille). Encore ce ratio est-il compliqué à interpréter lorsqu'il existe des universités multipolaires par construction (Littoral, Artois, Pau et Pays de l'Adour, Savoie, Bretagne-Sud), ce qui automatiquement conduit à le majorer. Ce second indicateur mesure la proportion des étudiants en antennes universitaires.

Le poids de la métropole universitaire se mesure à la fois par rapport à l'ensemble des effectifs d'enseignement supérieur (CPGE, STS, écoles d'ingénieurs et paramédicale inclus) et par rapport aux seules formations universitaires. Ce dernier ratio est égal ou supérieur à 80% dans la moitié des régions et académies considérées et notamment dans les régions où figurent les métropoles universitaires les plus anciennes (Aix-Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg).

On notera sur ce point la situation particulière des régions du nord et de l'ouest de la France ainsi que de la Lorraine où la part de la métropole universitaire dans les effectifs d'étudiants de la région est sensiblement moins importante avec trois agglomérations³ siège d'université en

² Voir liste en annexe 1. En plus des membres de la mission, et pour associer les groupes territoriaux de l'IGAENR, une vingtaine d'autres membres de l'IGAENR ont participé aux visites de terrain (annexe 2).

³ Ou même 4 en Bretagne si on considère que l'Université de Bretagne-Sud a deux villes sièges, Vannes et Lorient.

Bretagne et en Pays-de-Loire et quatre en Nord-Pas-de-Calais⁴, de nombreux sites hors siège d'université et une assez forte proportion d'étudiants en dehors des universités. La présence d'un réseau de villes plutôt que d'une métropole dominante peut parfois être un atout sur le plan économique ou de l'organisation urbaine mais en matière universitaire et de recherche, elle n'est pas forcément un avantage. Paradoxalement, sans doute, l'hyperconcentration sur la métropole universitaire comme dans le cas de Toulouse ou de Strasbourg a été un facteur finalement favorable pour des procédures comme le plan Campus et les investissements d'avenir.

POIDS DE LA METROPOLE REGIONALE UNIVERSITAIRE

Région	Académie	Part de la métropole universitaire (effectifs totaux)	Part de la métropole universitaire (effectifs universitaires)	Part effectifs hors agglo sièges universités	Nombre d'agglomérations ayant un site universitaire	Nombre d'agglos sièges d'université	Nbre d'universités (y compris instituts polytechniques)
Alsace	Strasbourg	79%	80%	4,5%	5	2	2
Aquitaine	Bordeaux	75%	82%	8%	7	2	6
Auvergne	Clermont - Ferrand	81%	92%	8%	6	1	2
Bourgogne	Dijon	79%	91%	9%	6	1	1
Bretagne	Rennes	53%	59%	14% (8%)	11	3 (4) ⁵	4
Centre	Orléans-Tours	50%	58%	12%	7	2	2
Champagne-Ardenne	Reims	65%	83%	17%	5	1	1
Franche-Comté	Besançon	62%	79%	21%	5	1	1
Languedoc-Roussillon	Montpellier	66%	73%	4%	9	3	5
Limousin	Limoges	81%	92%	8%	4	1	1
Lorraine	Nancy-Metz	58%	65%	8%	11	1	1
Midi-Pyrénées	Toulouse	84%	89%	5%	10	2	5
Nord-Pas de Calais	Lille	63%	66%	15%	11	4	6
Basse-Normandie	Caen	77%	89%	11%	6	1	1
Haute-Normandie	Rouen	71%	74%	4%	4	2	2
Pays de Loire	Nantes	43%	47%	9%	7	3	3
Picardie	Amiens	61%	86%	14%	6 (7) ⁶	1	1
Poitou-Charentes	Poitiers	55%	67%	7%	7	2	2
PACA	Aix-Marseille	88%	88%	1,5%	7	2	2 ⁷
PACA	Nice	73%	73%	2%	5	2	2
Rhône-Alpes	Grenoble	65%	71%	22%	9	2	5
Rhône-Alpes	Lyon	84%	84%	2%	4	2	4

⁴ La densité universitaire est particulièrement frappante dans la France de l'Ouest. Des universités comme le Mans ou Angers ont 5 ou 6 universités dans un rayon de 100km ou à une heure en temps de trajet.

⁵ 4 sièges dans la mesure où le siège de l'Université de Bretagne Sud est à la fois à Vannes et à Lorient.

⁶ Compiègne n'est pas un site universitaire stricto sensu mais peut y être assimilé.

⁷ Bientôt 2 universités seulement. Aix et Marseille sont considérées comme faisant partie d'une seule agglomération.

Dans l'organisation territoriale en matière d'enseignement supérieur, des facteurs importants sont certainement la distance et surtout le temps de trajet entre les différentes agglomérations où sont implantées les universités. Ces facteurs jouent notamment pour la disponibilité des enseignants-chercheurs pour assurer les enseignements ou pour effectuer leurs activités de recherche dans de bonnes conditions lorsque les lieux d'enseignement diffèrent des lieux de recherche. Ils rendent plus ou moins faciles la circulation des étudiants, les diplômes ou les laboratoires de recherche communs. Les situations de Pau par rapport à Bordeaux, de Brest par rapport à Rennes, de Toulon par rapport à Nice sont différentes de celles de Chambéry par rapport à Grenoble, de Saint-Etienne par rapport à Lyon ou de Metz par rapport à Nancy. Le temps de trajet important et la mauvaise desserte en transport en commun entre Reims et Troyes par exemple, ou entre Clermont-Ferrand et Aurillac ne facilitent pas la mise en place de synergies parfois déjà complexes compte-tenu de l'histoire locale. Ces facteurs conduisent à des solutions différentes de celles qui pourront être mises en œuvre lorsque le temps de trajet ou la distance sont relativement courts et pratiques (Montauban vers Toulouse par exemple). La bonne couverture du territoire par le réseau ferré pourrait également être un atout par exemple pour les universités du Nord Pas de Calais si les relations en réseaux se développent. En revanche, l'extension de la métropole lilloise vers le bassin minier et sa grande accessibilité risquent de fragiliser un peu certains sites de l'Université d'Artois. Le nombre croissant de villes universitaires à une heure de Paris peut en particulier accentuer, dans certaines disciplines, la tendance pour les enseignants-chercheurs à garder leur activité de recherche à Paris. La lecture de la carte montre aussi l'incohérence de certaines solutions comme le rattachement à Perpignan d'activités situées à Mende.

La question des antennes universitaires

La question des antennes universitaires doit être relativisée et n'a plus la même acuité qu'il y a une vingtaine d'année au moment du schéma université 2000. Leur nombre s'est stabilisé. Elles ont subi des évolutions très contrastées, certaines antennes évoluant jusqu'à devenir des universités par une nature bi ou multipolaire, ou à devenir des universités elles-mêmes. Les universités du Littoral, de l'Artois, de Bretagne Sud, de Savoie, le Centre Champollion ont été conçus dès le départ comme bi ou multipolaires, celle de Pau, devenue Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'est devenue. Les universités de la Rochelle puis dernièrement de Nîmes sont nées d'antennes universitaires, et d'IUT dans le cas de la Rochelle. Les universités ont su parfois éviter les doublons entre leurs différents sites (cas de l'Université de Bretagne Sud notamment) mais n'ont parfois pas pu tenir cette position complètement (Université de Savoie⁸).

Les données de l'Atlas de l'enseignement supérieur montrent la diversité de la situation des sites secondaires non sièges d'université. Cette diversité réside d'abord dans la taille qui va de moins de 100 étudiants à plusieurs milliers.

⁸ Au départ les enseignements généralistes devaient être à Chambéry et ceux de technologies cantonnés sur Annecy.

Tableau : Répartition des sites universitaires hors siège d'universités suivant la taille (Ile de France exclue).

Nbre de sites :	200< t	200<t<500	500<t< 1000	1000<t<2000	2000<t<8000
107	20	31	26	16	14

Les sites de plus de 2000 étudiants sont en majorité les implantations hors siège d'université des universités multipolaires évoquées (Bayonne, Douai-Lens, Boulogne, Calais, Béthune, Vannes, Annecy, Le Bourget du Lac) auxquelles il faut ajouter quelques autres sites, caractérisés en général par la présence à côté des IUT et des formations de niveau L, des écoles d'ingénieur internes aux universités ou externes (Troyes, Belfort, Tarbes, Valence, Saint Nazaire) et des centres d'IUFM (Quimper). C'est souvent sur ce type de sites, déjà d'une certaine taille et multidisciplinaires que se pose la question d'une coordination sur site.

L'évolution démographique y est très diverse sans que l'on puisse en tirer des règles générales de baisse absolue des effectifs ou d'évolutions contrastées avec le site principal. Il y a diversité enfin dans la nature des formations offertes avec une tendance au remplacement de formations générales par des formations professionnelles, licences professionnelles et départements d'IUT⁹. Le lien avec les milieux professionnels devient, ce qui est logique un critère déterminant dans le choix des filières sur les sites secondaires. Les formations restent cantonnées au niveau L, la présence de formations de niveau M est exceptionnelle et se résume pour l'essentiel aux formations d'IUFM et à quelques formations d'ingénieurs, si l'on excepte bien évidemment le cas des universités multipolaires.

Tableau des effectifs de M dans les antennes universitaires (universités multipolaires exclues) :

Régions	Effectifs M sites secondaires	Dont IUFM	Dont ingénieurs
Alsace	220	0	
Aquitaine	636	494	
Auvergne	365	245	
Bourgogne	1 389	585	739

⁹ Exemple de l'évolution des formations implantées à Cholet par l'Université d'Angers. On notera aussi dans un autre registre le cas de Nevers, où il y a quelques années, après une création d'une STS, dans une spécialité analogue à celle de l'IUT, l'Université de Bourgogne a rapatrié à Dijon le département d'IUT en augmentant en contrepartie les effectifs de l'école d'ingénieurs.

Bretagne	736	470	190
Centre	919	884	
Champagne-Ardenne	836	724	
Franche-Comté	850	550	
Languedoc-Roussillon	574	353	
Limousin	88		
Lorraine	755	420	242
Midi-Pyrénées	1 208	813	
Nord-Pas de Calais	48		
Basse Normandie	568	440	128
Haute Normandie	0		
Pays de Loire	688	308	218
Picardie	497	355	
Poitou-Charentes	831	445	
Paca	552	109	
Rhône –Alpes	659	578	(345)
Total	12 329	7 783	1 617

Clairement les antennes universitaires sont restées limitées au niveau L et n'ont pas proliférés au niveau M. Si l'on excepte les implantations IUFM¹⁰ qui représentent 60% de ces effectifs et les quelques écoles universitaires internes installées en antenne hors siège de l'université¹¹, les étudiants inscrits au niveau M représentent à peine 3000 étudiants, ce qui est négligeable.

S'il est vraisemblable, que les décisions qui ont été prises de création de tel ou tel site, ne le seraient pas forcément aujourd'hui, la problématique est maintenant de rechercher l'offre de formation la plus adaptée compte tenu des caractéristiques économiques, sociales et d'infrastructures¹² des sites mais aussi de replacer ces sites secondaires dans une politique globale d'offre de formation sur le territoire pertinent retenu comme niveau de régulation. Les mécanismes de globalisation des moyens, qui existent depuis 2007, favorisent cette approche

¹⁰ Il faudra sans doute se pencher sur cette question des antennes d'IUFM.

¹¹ Auxerre, Nevers, Cherbourg, Saint-Nazaire, Lannion, Epinal. N'entrent pas dans ce chiffre les écoles extérieures aux universités à Belfort, Compiègne, Tarbes, Troyes, Bourges, Blois, les centres ENSAM de Cluny et de Chalons en Champagne, et l'école de l'Institut Polytechnique de Grenoble sise à Valence.

globale de l'offre de formation. Ce n'est plus le ministère qui affecte un nombre déterminés d'emplois à la création d'un département d'IUT dans un site secondaire ; c'est l'université qui prendra la décision de les créer par redéploiement à l'intérieur de son plafond global, ce qui lui donne par ailleurs une certaine capacité de résistance par rapport aux enjeux locaux¹².

La question non encore résolue à ce jour est la coordination des différentes formations post-bacca sur ces sites. Des pratiques intéressantes sur ce point sont présentées dans la troisième partie.

La difficulté à s'affranchir des limites territoriales administratives

L'organisation territoriale en matière d'enseignement supérieur n'a jamais su jusqu'à présent trouver des solutions qui dépasseraient les frontières régionales ou académiques ; et beaucoup de solutions, sans doute judicieuses théoriquement, ont du être abandonnées, de manière parfois irréversible. Il n'aurait pas été illogique, compte tenu de la vocation professionnalisante de Mulhouse et de donneurs d'ordre industriels communs avec ceux de Belfort ou Montbéliard, et de la grande proximité Mulhouse-Belfort, de faire une université technologique Mulhouse-Belfort-Montbéliard. La proximité de Tarbes et de Pau, beaucoup plus proches entre elles que de leurs capitales régionales respectives aurait pu conduire à intégrer à l'Université de Pau les diverses formations tarbaises, au-delà des formations de STAPS. Un projet d'université incluant Nîmes, Avignon et Arles pour former une « Université du Grand Delta » a été évoqué un temps, stoppé par la mise en place d'un projet limité à Nîmes. Le pôle universitaire normand (Caen-Le Havre-Rouen), maintes fois invoqué¹³ n'a jamais pour le moment vraiment débouché, même si un PRES a été créé. Le regroupement des universités des régions Centre, Poitou et Limousin dans un PRES n'a pas abouti et sa version plus limitée aux deux dernières régions n'est pas vraiment convaincante¹⁴. L'appel d'offre « initiatives d'excellence » a été cependant l'occasion de nets progrès dans le domaine de la coopération universitaire interrégionale avec le dépôt de deux projets d'Idex interrégionaux : Bourgogne-Franche-Comté¹⁵ et Bretagne-Pays de Loire.

Si la frontière régionale est difficile à franchir, les frontières nationales le sont encore davantage et la coopération transfrontalière n'a pas vraiment débouché sur des réalisations très concrètes, si ce n'est, peut-être, le réseau des universités du Rhin supérieur, et à la limite le réseau Saarlorlux. Ni le projet de PRES franco-italien autour de Nice, ni les coopérations internationales envisagées par Perpignan et Pau avec leurs universités espagnoles voisines, ni la collaboration de Besançon avec des universités suisses n'ont vraiment abouti à ce jour. Il en est de même pour l'université

¹² A titre illustratif, l'Université Henri-Poincaré (Nancy I) a fermé son implantation à Bar le Duc, faute d'étudiants.

¹³ Par exemple par Axel Kahn, dans son livre d'entretiens avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche où il décrit ce que pourrait être une université de Normandie tripolaire avec les spécialisations de Rouen, Caen et le Havre in A. Kahn, V. Pécrresse «*Controverses, p.130-131*» P.130-131, Nil 2011.

¹⁴ On tombe ici sur la limite de certains regroupements qui peuvent paraître artificiels ou n'apportant pas une grande plus value lorsqu'ils réunissent des universités dont le potentiel recherche est relativement faible. Le regroupement pertinent et d'une manière générale l'organisation territoriale ne sont pas évidents pour les régions et les universités du grand bassin parisien, et du Centre de la France. Ainsi, les hésitations pour les universités du centre, exprimées par certains membres des états-majors, entre un PRES régional, qui a sa logique compte tenu d'une réelle complémentarité entre Tours et Orléans et une solution interrégionale, qui tiendrait compte de relations réelles Tours–Poitiers sont significatives.

¹⁵ La rationalisation de l'offre de formation n'est pas une question nouvelle. Le rapport Langevin-Wallon, de 1947 consacre une partie au « regroupement régional des universités » et prône, avec l'exemple de l'Université de Besançon, une spécialisation sur les points forts dans un but d'attractivité

de Savoie avec les universités suisses romandes (bien que l'on évoque aujourd'hui un PRES du Sillon alpin allant de Valence à Genève) ou du Piémont italien. Et les universités du Pas-de-Calais, même si elles en affichent aujourd'hui la volonté et l'ambition, n'ont jamais tiré parti, jusqu'à maintenant, de leur situation frontalière exceptionnelle dans des relations étroites avec les universités belges ou anglaises.

Cette diversité des situations et des configurations territoriales existantes, marquées par la géographie, l'histoire, les rapports entre villes et universités indique clairement que la structuration territoriale de l'enseignement supérieur ne peut que prendre des formes variant d'une région à l'autre, intégrant les spécificités régionales.

2. Peut-on parler d'universités de proximité ?

Il est clair que toutes les universités ont une fonction de proximité s'agissant d'établissements, certes nationaux mais intégrés dans un territoire.

Un ancrage territorial et un recrutement local toujours significatif

Ce caractère territorial se manifeste notamment dans l'inscription en premier cycle où l'étudiant est inscrit dans un établissement de l'académie où il a obtenu son baccalauréat (article L.612-3 du code de l'éducation).

Par ailleurs l'analyse des origines des étudiants montre que, quelle que soit l'université, la proportion d'étudiants originaire du département siège de l'université (ou des départements limitrophes) est toujours significative.

Cependant, deux tendances se dégagent :

- d'une part, la dimension de proximité joue davantage pour les universités situées hors des grandes métropoles régionales (cf. tableau 1 ci-dessous) ;
- d'autre part, ce caractère de proximité est d'autant plus affirmé que l'on prend en considération la situation des nouveaux bacheliers et non la totalité des inscrits (cf. tableau 2 ci-dessous). En effet, c'est lors de la première inscription que le choix des étudiants se porte principalement sur l'université du département et, ce, de façon plus marquée pour les établissements implantés hors métropoles régionales. Les années ultérieures et notamment l'accès en master sont logiquement marquées par une mobilité étudiante plus grande, phénomène que l'on retrouve pour toutes les universités.

Tableau 1 : Répartition des universités suivant le % d'étudiants originaires du département de l'unité d'inscription (2009-2010)

% d'étudiants originaires du département siège	20 à 30 %	30 à 40 %	40 à 50 %	50 à 60 %	60 à 70 %	70 à 100 %	TOTAL des établissements du groupe
Nbre d'universités du GROUPE 1 ⁽¹⁾ (hors métropoles régionales)	/	7	5	5	4	/	21
Nbre d'universités du GROUPE 2 ⁽²⁾ (métropoles régionales)	4	19	6	1	/	/	30

Source : MESR – DGESIP/DGRI – SIES : SISE

Tableau 2 : Répartition des universités selon le % de nouveaux bacheliers originaires du département de l'unité d'inscription (2009-2010)

% de nouveaux bacheliers originaires du département siège	- 50 %	50 à 60 %	60 à 70 %	70 à 80 %	80 à 90 %	90 à 100 %	TOTAL des établissements du groupe
Nbre d'universités du GROUPE 1 ⁽¹⁾ (hors métropoles régionales)	1	6	5	7	2	/	21
Nbre d'universités du GROUPE 2 ⁽²⁾ (métropoles régionales)	12	9	8	1	/	/	30

Source : MESR – DGESIP/DGRI – SIES : SISE

GROUPE 1 : Champollion, Amiens, Angers, Artois, Avignon, Bretagne Occidentale, Bretagne Sud, Chambéry, La Rochelle, Le Havre, Le Mans, Limoges, Littoral, Mulhouse, Nîmes, Orléans, Pau, Perpignan, Reims, Saint-Etienne, Valenciennes..

GROUPE 2 : Aix-Marseille 1, 2 et 3, Bordeaux 1,2, 3 et 4, Grenoble 1, 2, 3, Lille 1, 2 et 3, Lyon 1, 2 et 3, Montpellier 1, 2 et 3, Nancy 1, 2, Nantes, Poitiers, Rennes 1 et 2, Strasbourg, Toulouse 1, 2, 3, Tours.

Par ailleurs, on observe des différences importantes selon les sites. Ainsi, à titre d'exemples, les pourcentages de nouveaux bacheliers originaires du département de l'unité d'inscription sont, en 2009-2010 :

- pour l'université de Reims : de 56,9 % à Châlons-en-Champagne et de 83,3 % à Charleville-Mézières ;
- pour l'université d'Orléans : de 54 % à Bourges et de 79,6 % à Châteauroux ;
- pour l'université Nancy 1 : de 53,8 % à Saint-Dié et de 93,2 % à Épinal ;
- pour l'université Rennes 1 : de 29,9 % à Lannion, de 52,7 % à Saint-Brieuc ou encore de 61,4 % à Saint-Malo.

Cependant, il faut nuancer le poids de ces pourcentages dans la mesure où ils s'appliquent à des effectifs et types de formation différents selon les sites. Les formations professionnelles ont de toute évidence un recrutement moins local.

Le caractère territorial se manifeste également dans le nom de l'université. En dehors des noms de l'agglomération siège, un certain nombre d'universités ont choisi des noms qui marquent une inscription dans un territoire régional, (Picardie, Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Auvergne, Languedoc, Provence), départemental (Toulon et Var, Évry et Essonne, Avignon et Pays du Vaucluse) ou infra régional (Mulhouse et Haute-Alsace, Savoie, Artois, Valenciennes et Hainaut-Cambresis, Maine, Pau et Pays-de-l'Adour ...). Elles doivent enfin, par leurs missions, contribuer au développement du territoire où elles sont établies.

Des différences significatives entre deux groupes d'universités

On notera que sans utiliser le concept d'universités de proximité, quatorze présidents d'universités dans une tribune publiée le 5 juillet 2011, sur le site internet du Monde, définissent leurs universités comme universités de « territoires ». A l'exception d'Evry, puisque nous avons exclu la Région parisienne de notre analyse, les universités signataires figureront toutes au nombre de celles que nous avions prévu de visiter¹⁶. La définition qu'elles donnent est intéressante et rejoint notre analyse : ils caractérisent leurs universités comme « offrant un service public de proximité au niveau licence et contribuant de manière capitale à l'objectif de 50% d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur... Elles contribuent au niveau master et doctorat à la vitalité des écosystèmes locaux de l'innovation... Elles contribuent au développement grâce à de très fortes proximités avec les acteurs socio-économiques. Ces universités sont souvent pionnières dans différents processus : formations professionnalisantes adaptées aux évolution des métiers, innovations pédagogiques, recherche partenariale ».

Au-delà de ce rôle général de proximité de toutes les universités, il est aisément de constater des différences significatives entre, d'une part, les universités des grandes métropoles universitaires régionales et les autres universités, dans les régions où existent plusieurs universités. La différenciation entre ces deux types d'universités se retrouve sur une multitude de critères : composition sociale de la population étudiante, proportion de boursiers, proportion d'étudiants originaires du département siège de l'université, proportion du niveau licence, place des filières

¹⁶ Seule celle du Havre, n'a pu être vue, faute de temps. Ne figurent pas dans cette liste des universités non situées dans des capitales régionales mais plus importantes et souvent des universités complètes avec médecine (Angers, Brest, Tours, Saint Etienne).

professionnelles du niveau licence, poids des organismes de recherche¹⁷ structure du corps enseignant, volume de production scientifique. Le tableau suivant montre bien les différences significatives entre universités avec deux groupes d'universités choisies : d'une part les universités des villes pluriuniversitaires des capitales régionales (groupe 2) et d'autre part les autres universités des mêmes régions (groupe 1).

CRITERES	INDICATEURS	GROUPE 1 (hors métropoles régionales)	GROUPE 2 (métropoles régionales)	TOTAL Universités
Répartition par cursus LMD en %	Licence	68,1	58,1	60,1
	Master	29,5	38,1	35,4
	Doctorat	2,4	3,9	4,5
	TOTAL	100	100	100
Catégorie socioprofessionnelle en %	Très favorisée	30,9	40,3	38,8
	Favorisée	16,9	16,5	15,8
	Moyenne	25,3	22,9	23,0
	Défavorisée	26,8	20,3	22,4
	TOTAL	100	100	100
Boursiers en %	Pourcentage de boursiers par rapport à la population éligible ⁽¹⁾	46	39	39
Type de baccalauréat en %	Bacs généraux	68,5	75,5	72,5
	Autres bacs ou dispenses	31,5	24,5	27,5
	TOTAL	100	100	100
Proximité de la composante d'inscription et du département d'origine du Bac en %	Etudiants inscrits dans le même département ou dans un département limitrophe	68,2	56,4	56,5
	Etudiants non inscrits dans un même département ou département limitrophe	31,8	43,6	43,5
	TOTAL	100	100	100

Source : MESR – DGESIP/DGRI – SIES : SISE (année 2010-2011)

(1)Population éligible : Nombre d'étudiants inscrits en formation initiale en 1^{er} ou 2^d cycle (inscriptions principales) hors étudiants de nationalité étrangère issus d'un système éducatif étranger et étudiants apatrides.

On observe un écart inversé d'environ 10 points au niveau de la licence et du master selon les groupes d'universités. La proportion de licences est plus importante dans les universités hors métropoles régionales (68,1 % contre 58 ,1 %), le poids des masters étant en revanche plus élevé

¹⁷ Nous ne développerons pas les différences en matière de recherche entre ces deux groupes d'universités tant les différences sont connues : concentration extrême des grands organismes et notamment le CNRS et l'INSERM en Ile de France et dans les grandes métropoles régionales universitaires, qui regroupent plus de 90% de leurs unités liées en université. Cette présence des organismes de recherche est certainement le critère le plus différenciant entre universités. La situation n'est d'ailleurs pas sur ce point spécifique à la France puisque dans un atelier sur les universités du dernier forum franco-allemand, une université du land de Bavière, constatait que tous les Instituts Max Plank de Bavière étaient dans la capitale régionale Munich et qu'une incitation au rapprochement entre les universités et les instituts nationaux de recherche favoriserait l'Université de la capitale régionale.

dans les universités de la métropole régionale (38,1 % contre 29,5 %). La différence est moindre en ce qui concerne le pourcentage de doctorants (3,9 % pour le groupe 2 contre 2,4 pour le groupe 1).

Par ailleurs, les données figurant dans le tableau ci-dessus confirment la dimension sociale des universités dites de « proximité », qu'il s'agisse de la catégorie socio-professionnelle des étudiants ou de la proportion de boursiers. Cet aspect se trouve renforcé si l'on prend en compte la dimension géographique (éloignement ou non de la composante d'inscription par rapport au département d'origine du baccalauréat).

En outre, on constate que le pourcentage de bachelors généraux est sensiblement plus élevé dans les universités situées dans une métropole régionale (75,5 % contre 68,5 %).

Pour sa part, le tableau ci-dessous confirme l'hypothèse selon laquelle le pourcentage des étudiants inscrits en IUT et en licences professionnelles est plus important dans les universités implantées hors métropoles régionales (groupe 1) que dans celles qui se trouvent dans les métropoles régionales (groupe 2) sachant que, pour la France entière, ce pourcentage s'échelonne entre 0,2 % et 33,8 %, en 2009-2010.

PART des IUT et LICENCES PROFESSIONNELLES comparée au total des étudiants inscrits dans les universités en 2009-2010			
DONNEES NATIONALES (Toutes universités y compris celles des groupes 1 et 2)			
Pourcentage le plus faible	Médiane	Pourcentage le plus élevé	
0,2 %	12,3 %	33,8 %	
POSITIONNEMENT des UNIVERSITES des groupes 1 et 2			
	Pourcentages compris entre 0,2 % et 12,2 %	Pourcentages compris entre 12,3 et 18,2 %	Pourcentages compris entre 18,3 et 33,8 %
Nbre d'universités du GROUPE 1 (hors métropoles régionales)	3	7	11 ⁽¹⁾
Nbre d'universités du GROUPE 2 (métropoles régionales)	17	9	4

Source : MESR – DGESIP/DGRI – SIES

⁽¹⁾ dont les 4 premières universités classées en tête de liste avec un pourcentage compris entre 28,3 % et 33,8 %.

Les universités de "territoire" contribuent à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur

Les universités que l'on qualifie « de proximité » sont généralement plus petites que les universités de grandes métropoles urbaines et permettent ou devraient permettre une meilleure transition entre le secondaire et les études supérieures par un meilleur accompagnement mais aussi une meilleure lisibilité des dispositifs. L'université s'inscrit davantage dans son territoire et a des relations plus étroites avec les autres acteurs concernés par les étudiants tels les CROUS et les collectivités territoriales mais aussi avec l'environnement socio-économique. D'une manière générale, ainsi que la mission a pu le constater, l'accueil de l'étudiant semble occuper une place plus importante dans les préoccupations des équipes dirigeantes de ces universités, comme en atteste la mise en place de dispositifs de détection des décrocheurs ou de dispositifs d'orientation et, en général, une bonne valeur ajoutée dans la réussite en licence. Elles se caractérisent par une très forte proportion du niveau L et dans le niveau L des IUT et des licences professionnelles¹⁸. Elles ont parfois été construites à partir ou autour d'un IUT (c'est ainsi le cas pour les centres universitaires de Bourges ou Châteauroux). Elles semblent faciliter l'entrée dans l'université et devraient permettre plus facilement après la licence de rejoindre la métropole régionale universitaire (ce point n'a cependant pu être totalement vérifié car les données manquent pour l'affirmer).

Le rôle des sites de proximité dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur mais aussi dans le lien avec le tissu socio-économique environnant est ainsi identifié comme prioritaire par la plupart des collectivités territoriales rencontrées.

Même si cela est difficilement quantifiable, il a partout été confirmé par les étudiants rencontrés comme par les équipes qu'une proportion non négligeable d'étudiants de milieux défavorisés ne s'inscriraient pas à l'université s'ils devaient se rendre à l'université de la métropole lorsque celle-ci est sensiblement plus éloignée que l'université dite de « proximité ». A titre d'exemple, à l'université de Nîmes, 67,7 % des étudiants (inscriptions principales 2009-2010) étaient inscrits après le baccalauréat dans un établissement du département alors que ce pourcentage est de 33,8 % en Languedoc-Roussillon, de 37,7 % au plan national et de 49,7 % pour les universités pluridisciplinaires hors santé. Or, pour cette même université, le pourcentage de boursiers par rapport à la population éligible est de 52 % à l'Université de Nîmes contre 43 % dans le Languedoc-Roussillon. Par ailleurs les exploitations demandées par la mission ont montré que, dans le cas de départements siège d'une université en dehors de la métropole régionale, les étudiants inscrits dans cette université et ceux inscrits dans la métropole régionale n'avaient pas les mêmes caractéristiques sociales, la proportion d'étudiants favorisés étant plus forte chez ceux qui choisissait la métropole régionale universitaire, même si cette différence peut être corrigée par la nature des études, seulement présentes dans la métropole régionale, telles les formations de santé notamment.

¹⁸ Des universités comme Le Havre, Mulhouse et Bretagne-Sud ont 30 % et plus de leurs étudiants en IUT ou en licence professionnelle et plus de 40 % de leurs effectifs en licence.

Ensemble des étudiants

Département d'origine des étudiants	Université « de proximité »	%PCS favorisés	Universités métropole régionale	% PCS favorisés
Morbihan (56)	Bretagne SUD	41,2	Rennes	49,4
Charente Maritime (17)	La Rochelle	43,7	Poitiers	45,7
Pyrénées atlantiques (64)	Pau	43,6	Bordeaux	56,7
Pyrénées orientales (66)	Perpignan	33,7	Montpellier	41,0
Gard (30)	Nîmes	36,5	Montpellier	41,7
Loire (42)	Saint -Etienne	41,4	Lyon	48,8
Vaucluse (84)	Avignon	34,8	Aix-Marseille	47,9
Savoie (73 et 74)	Chambéry	45,7	Grenoble	53,1

Nouveaux entrants

Département d'origine des étudiants	Université de proximité	%PCS favorisés	Universités métropole régionale	% PCS favorisés
Morbihan (56)	Bretagne SUD	38,9	Rennes	46,6
Charente Maritime (17)	La Rochelle	40,9	Poitiers	44,7
Pyrénées atlantiques (64)	Pau	45,8	Bordeaux	56,7
Pyrénées orientales (66)	Perpignan	29,8	Montpellier	36,4
Gard (30)	Nîmes	35,0	Montpellier	40,4
Loire (42)	Saint -Etienne	36,3	Lyon	48,1
Vaucluse (84)	Avignon	31,9	Aix-Marseille	51,0
Savoie (73 et 74)	Chambéry	46,5	Grenoble	50,5

Le type de formations offertes a également un fort impact en termes d'accueil de proximité. Ainsi à l'université de Haute-Alsace, 54,1 % des étudiants sont originaires du département mais ce pourcentage n'est que de 39,4 % à Colmar qui propose essentiellement des formations professionnelles contre 54,1 % sur le site de Mulhouse (Source MESR-PAPSER 2009-2010).

D'une manière générale, on observera que la proportion de boursiers est particulièrement forte dans ce type d'université et de manière significativement plus élevée que dans la métropole régionale universitaire. Outre celle de Nîmes, les universités de Valenciennes, d'Artois, du Littoral sont parmi les universités qui ont le plus de boursiers sur le territoire métropolitain.

Des différences qui existent aussi dans la structure du corps des enseignants-chercheurs

Sur un autre plan, le tableau ci-dessous présente plusieurs ratios concernant la structure du corps des enseignants-chercheurs selon qu'ils sont affectés dans des établissements implantés ou non

dans des métropoles régionales. Des indicateurs propres aux résultats des campagnes de recrutement comprises entre 2008 et 2010 viennent compléter cette observation.

DONNEES SUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS				
CRITERES	INDICATEURS	Univ ⁽¹⁾ GROUPE A	Univ ⁽²⁾ GROUPE B	TOTAL FRANCE hors Outre- Mer
Répartition par corps et âges (2010) en %	Ratio PR/MCF	28,6	35,4	34,3
	Ratio PR 2 ^{ème} classe/PR	52,8	45,2	44,5
	Ratio 2 ^d degré/Total enseignants	27,5	21,6	22,9
	Ratio par classe d'âge	- 40 ans	25,2	24,7
		+ 55 ans	21,8	26,9
Recrutement (période 2008 à 2010)	Taux de « pression »	MCF	31,0	32,4
		PR	3,9	5,4
	Taux d'endorecrutement en %	MCF	17,8	24,0
		PR	53,5	51,6
	Taux de renouvellement en %		7,4	8,2
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de « pression » : Nombre de candidatures sur le nombre de postes publiés entre 2008 et 2010. - Taux d'endorecrutement : Nombre de postes pourvus par endorecrutement/Nombre de postes pourvus. - Taux de renouvellement : Nombre moyen de postes publiés sur les effectifs moyens d'enseignants-chercheurs 				

Source : MESR – DGRH A1-1 (Mai 2011)

⁽¹⁾ GROUPE A : Champollion, Angers, Artois, Avignon, Bretagne Occidentale, Bretagne Sud, Chambéry, La Rochelle, Le Havre, Le Mans, Limoges, Littoral, Mulhouse, Nîmes, Orléans, Pau, Perpignan, Reims, Saint-Etienne, Valenciennes.

⁽²⁾ GROUPE B : Aix-Marseille 1, 2 et 3, Bordeaux 1,2, 3 et 4, Grenoble 1, 2, 3 et INP Grenoble, Lille 1, 2 et 3, Lyon 1, 2 et 3, Montpellier 1, 2 et 3, Nancy 1, 2 et INP Nancy, Nantes, Poitiers, Rennes 1 et 2, Strasbourg, Toulouse 1, 2, 3 et INP Toulouse, Tours.

Au regard de ces différents ratios, on constate :

- un rapport PR/MCF plus important dans les universités situées dans les métropoles régionales (35,4 % pour le groupe B contre 28,6 % pour le groupe A) ;

- des pourcentages de PR de 2^{ème} classe ainsi que d'enseignants du second degré plus élevés dans les universités hors métropoles régionales ;
- une proportion des moins de 40 ans quasi identique quel que soit le type d'établissements alors que la part des plus de 55 ans est plus forte dans les établissements situés dans les grandes métropoles (près de 5 points de différence).

Pour ce qui a trait aux recrutements, l'écart le plus significatif entre les groupes d'université concerne le taux d'endo-recrutement des MCF qui est supérieur d'un peu plus de 6 points pour les universités des métropoles régionales. Cette « vertu » plus grande des universités hors métropoles régionales ou hors Ile de France s'explique en partie par la concentration de la production de docteurs dans les grandes métropoles régionales et dans les universités parisiennes. Les autres universités, produisant peu de docteurs, sont amenées à recruter presque obligatoirement une très forte proportion de docteurs provenant d'autres universités¹⁹.

S'agissant des taux de renouvellement, on constate une forte différence avec le pourcentage national : 18,1 % contre 8,2 % pour le groupe B et 7,4 % pour le groupe A ; ceci s'explique principalement par le fait que les universités d'Ile-de-France, qui figurent dans les données nationales, ont été exclues du champ de cette étude.

Des essais de typologie d'universités

On notera que le premier schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur, publié en 2002, sous forme d'une annexe à un décret²⁰, avait défini une typologie des sites d'enseignement supérieur :

- des grands centres universitaires pluridisciplinaires, groupant souvent plusieurs établissements qui offrent l'ensemble des champs disciplinaires, des formations supérieures de haut niveau et des laboratoires de recherche dotés des infrastructures nécessaires répondant aux standards internationaux. Même dans ces centres à spectre large doit s'opérer aujourd'hui, au niveau de l'excellence, une certaine spécialisation dont les RTRA ou les Labex sont des marqueurs (Strasbourg pour la chimie, Lyon pour l'infectiologie, ou Grenoble pour les nanotechnologies) ;
- les autres pôles universitaires sièges d'universités, qui comportent un éventail encore large de formations (au niveau du L) mais qui offrent des formations de master plus spécialisées et qui disposent de capacités de recherche sur quelques créneaux d'excellence (Brest sur la mer) ;
- des implantations universitaires, IUT et antennes universitaires, situées dans les agglomérations de taille moyenne, à vocation professionnalisaante et en liaison avec le tissu économique local.

D'autres typologies, assez proches, ont été présentées. Le rapport coordonné par François Goulard en 2007, sur «l'enseignement supérieur en France : état des lieux et propositions» présente trois catégories d'universités :

¹⁹ Les analyses de la DGRH sur le sujet montrent que, dans chacune des grandes disciplines (Sciences, droit et économie, sciences humaines et sociales) une dizaine d'universités forment à chaque fois 60 à 70 % des docteurs recrutés comme maîtres de conférence.

²⁰ Décret n°2002-560 du 18 avril 2002, approuvant les schémas de services collectifs, publié le 24 avril.

- une dizaine d'universités «intensives en recherche», caractérisées par une recherche de niveau international dans un large spectre disciplinaire ;
- une douzaine d'universités « moyennes » du point de vue de la recherche, c'est-à-dire dont certains laboratoires sont reconnus au plan international, mais dans un nombre relativement restreint de disciplines ;
- une trentaine d'universités «de proximité» (*comprehensive universities*²¹), avec des effectifs d'étudiants et d'enseignants-chercheurs moins nombreux et dont les performances dans le domaine de la recherche sont plus modestes.

L'article de Jean-Paul Pollin dans le livre du cercle des économistes (2009 sur les réformes des universités)²² parle de « carte universitaire épurée » avec :

- des universités ou pôles universitaires disposant de laboratoires et de formation à la recherche dans un large ensemble de disciplines ;
- des universités spécialisées dans un nombre de champs plus restreint mais disposant dans ces domaines d'une reconnaissance suffisante pour prétendre à l'excellence et être attractives au plan international ;
- enfin, des universités, ou plutôt des centres universitaires, délivrant des diplômes de premier cycle et peut-être des masters professionnels sur quelques créneaux ciblés.

On notera que personne ne classe a priori les universités existantes dans chacune des catégories même si le rapport Goulard esquisse une liste possible d'universités de niveau mondial qu'on retrouve par ailleurs dans les sites lauréats du plan Campus ou candidats aux initiatives d'excellence.

Au bout du compte la typologie des sites présentée dans le schéma de services collectifs garde une certaine pertinence au regard des évolutions enregistrées depuis la parution de ce schéma²³. L'impératif de spécialisation a simplement crû puisque même les ensembles universitaires des grandes métropoles régionales ont une logique de spécialisation avec des «marqueurs» d'excellence que sont les RTRA puis les Labex. Les Labex ou Equipex déjà retenus dans les sites n'appartenant pas aux grandes métropoles universitaires régionales valident bien l'idée de spécialisation et de créneaux d'excellence, particulièrement visible à travers des Labex de Brest, d'Amiens, Limoges ou Besançon ou l'IRT de Lorraine ou de Valenciennes. Elle confirme qu'une très forte proportion des universités a vocation à maintenir ou à trouver des créneaux d'excellence. A contrario, pour les quelques unes où des lignes de force peinent à se dégager, on peut se demander, si la solution ne passe pas, pour certains cas, par une intégration dans des ensembles plus vastes, comme nous le verrons ultérieurement.

On remarquera qu'à la fois ce texte pose clairement la notion de différenciation et de spécialisation mais qu'il pose en même temps la question de l'articulation excellence-proximité. Le texte dit en effet : « *Le schéma de services collectifs est l'occasion de mettre en place des*

²¹ Vocabulaire et classification inspirés d'une typologie « Carnegie », fondée sur le nombre de thèses.

²² «Universités ; nouvelle donne » J-P.Pollin, Cahier du Cercle des économistes, p15-23., PUF 2009. La préface de l'ouvrage signale que la question de la carte universitaire, celle de la spécialisation et de la hiérarchisation des universités, a été conflictuelle entre les différents auteurs.

²³ On voudra bien excuser le rédacteur du schéma de services collectifs pour ce plaidoyer pro domo.

stratégies permettant d’élargir l’offre de formation, de distribuer les rôles par le partage de spécialisations reconnues, favorisant les complémentarités territoriales, en jouant sur les différences et en suscitant des organisations en réseaux ».

3. Quelques problématiques et bonnes pratiques observées lors de visites sur le terrain

Cette partie, correspond à une demande explicite de la lettre de mission. Trois thèmes seront évoqués : les études sur les parcours et l’insertion des étudiants, les différentes modalités de coordination de sites qui existent autour des sites secondaires (qui ne sont pas siège d’universités), associant suivant les cas, les différentes forces d’enseignement post-baccalauréat, les collectivités territoriales et les milieux socio-économiques, et les modalités de coopération avec les entreprises. Il s’agit d’exemples de bonnes pratiques et non de modèles en tant que tels, sachant que des démarches de ce type sont également déployées sur d’autres sites.

3.1. Les enquêtes sur les parcours et l’insertion des étudiants

3.2. Enquêtes auprès des diplômés de licence professionnelle et de master (Université d’Orléans)

La première enquête menée pour les licences professionnelles concernait le devenir à 18 mois des titulaires de licences professionnelles pour la promotion 2002-2003. Ce travail, qui s’inscrit dans le cadre des enquêtes nationales, a été poursuivi les années suivantes ce qui permet à l’établissement de disposer de résultats portant sur plusieurs cohortes d’étudiants.

En ce qui concerne les masters, la première enquête a été conduite par l’université d’Orléans en 2007-2008 pour des étudiants de la promotion 2004-2005 interrogés en mars 2007, soit environ 18 mois après leur sortie, avec une distinction entre master professionnel et master recherche. Cette étude a été reprise l’année suivante et s’insère dorénavant dans l’enquête nationale réalisée par le ministère.

Les délais d’observation par rapport à la date d’obtention du diplôme ont été progressivement portés de 18 à 24 mois puis, aujourd’hui, à 30 mois.

Ces enquêtes permettent, pour chacun de ces diplômes, de disposer d’informations sur les taux de poursuites d’études et la nature de celles-ci ainsi que sur les taux d’insertion avec des précisions sur le secteur d’activité, la durée de recherche d’emploi, les caractéristiques de l’emploi occupé, le salaire ou encore la région d’accueil. Des données plus subjectives concernant les diplômés sont également recensées comme la façon dont ils ont obtenu leur premier emploi, la perception qu’ils en ont ainsi que l’impact des différents éléments de la formation sur l’insertion professionnelle.

Par ailleurs, qu’il s’agisse des licences professionnelles ou des masters, figurent des éléments propres à la situation des intéressés : origine géographique, sexe, classe d’âge, type d’inscription

(formation initiale, continue, apprentissage...) ou encore diplôme d'accès dans l'enseignement supérieur ainsi que dans la formation préparée.

Des items spécifiques ont été introduits au niveau du master. Ainsi, les questionnaires dénombrent des indicateurs d'insertion professionnelle : certains mesurent l'employabilité (taux d'activité, d'emploi, d'employabilité, d'insertion, de chômage) et d'autres concernent la qualité de l'emploi (part des emplois stables et proportion des emplois de type cadre). Le degré de satisfaction est également pris en compte ainsi que les freins à l'obtention d'un emploi.

La somme des informations recueillies est très importante et comporte une dimension géographique. Tous ces items sont traités globalement par niveau de diplômes, ce qui permet de disposer d'une vision d'ensemble sur les poursuites d'études et l'insertion professionnelle à l'issue des licences professionnelles et des masters ; une présentation est également faite pour chaque licence professionnelle et mention de master donnant ainsi un éclairage ciblé par formation.

Désormais, les enquêtes vont au-delà des seuls licences et masters professionnels et prennent en compte le devenir des étudiants issus de l'ensemble des licences et masters. Elles ont vocation, en outre, à se préciser et présenteront bientôt le devenir des étudiants à 6 mois, 1 an, 3 ans.

L'université a fait le choix de doter l'Observatoire de la vie étudiante qui réalise ces travaux d'un potentiel de personnels dévolus à temps plein à ce suivi, sous la direction d'un ingénieur d'étude particulièrement impliqué dans l'animation d'un réseau de correspondants de l'insertion professionnelle identifiés dans chaque site délocalisé de l'université.

En outre, l'Observatoire fait partie du Pôle AVENIR²⁴ qui rassemble aussi le service central de scolarité, le service en charge de l'organisation et de la gestion du CEVU ainsi que de la contractualisation, le SUIO, les TICE et l'espace Stage-Emploi-Entreprise (ESEE). Le regroupement de ces différentes entités, au sein d'une même structure, a pour ambition de faciliter le retour et la prise en compte de ces résultats sur la pédagogie et le pilotage des formations.

Pour sa part, l'ESEE, qui constitue le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'université, a notamment pour mission de piloter le réseau des correspondants de l'insertion professionnelle dans chaque site délocalisé afin de favoriser le déploiement d'actions communes.

- Étude sur la mobilité intra-régionale des bacheliers lors de leur inscription dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas de Calais – (Université Lille Nord de France -PRES)

Cette étude, extrêmement fournie, menée par l'Observatoire Régional des Études Supérieures (ORES) et mise en ligne sur son site internet, concerne les lauréats du baccalauréat 2009 originaires du Nord-Pas de Calais.

Elle a pour objectif de mesurer la mobilité entre la zone où ils ont obtenu leur baccalauréat et celles où ils s'inscrivent dans l'enseignement supérieur (hors Grandes Écoles, paramédical-

²⁴ Pôle AVENIR : Accompagnement et Valorisation de l'Enseignement universitaire pour l'Insertion et la Réussite des étudiants.

travail et social, et autres formations supérieures). Elle répond à un triple questionnement relatif à l'ampleur de la mobilité, aux filières choisies et aux lieux d'accueil.

Quatre zones (au sens de la *zone emploi* définie par l'INSEE) ont été observées : Lille, Valenciennes, Littoral et Artois avec, pour chacune d'entre elles, trois à cinq zones internes ce qui porte à 17 le nombre des sous-ensembles « territoriaux » pris en compte.

Ces travaux ont permis de faire émerger plusieurs profils de zones se caractérisant par une plus ou moins grande capacité à retenir et/ou attirer les nouveaux bacheliers lors de leur première inscription dans l'enseignement supérieur.

L'étude a également mesuré l'impact des différents types d'établissement. Ainsi, à titre d'exemple, « Lille se caractérise par un taux de rétention élevé grâce à ses universités (92 %), alors que partout ailleurs ce sont les STS qui retiennent les bacheliers. Les établissements qui attirent le plus les bacheliers hors de leur zone sont les CPGE ».

Une autre piste a été explorée, en termes de rétention et d'attractivité, selon les choix opérés par les néo-bacheliers au regard des filières d'études (filières universitaires - hors IUT et écoles internes -, IUT, CPGE, STS) et des différentes zones d'accueil.

Enfin, plusieurs critères sociaux et scolaires ont été intégrés à cette analyse de la mobilité : la nature du baccalauréat, la part des mentions, le fait d'être ou non « en avance », la proportion de boursiers...

Cette étude, originale et documentée, peut constituer un outil de pilotage très utile en termes de politique de site dans la mesure où elle dépasse le seul cadre universitaire et croise différents critères relatifs tout à la fois à l'offre de formation régionale et aux observations de terrain concernant la mobilité et les choix de filières effectués par les néo-bacheliers.

Un travail de même envergure est prévu à moyen terme sur la question des poursuites, des choix de parcours et des mobilités licence/master.

- Étude sur l'identification et l'encouragement de la mobilité étudiante « Licence vers Master » à l'échelle du RUOA (Réseau Universitaire Ouest-Atlantique).

Cette étude a été menée de juillet 2010 à juillet 2011 dans le cadre du RUOA, pôle de coopération interuniversitaire, associant les dix universités des quatre régions de Bretagne, Limousin, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Il s'agissait d'étudier la mobilité des étudiants inscrits dans les établissements du RUOA en licence en 2007-2008 et en master en 2008-2009.

L'objectif était « d'identifier et cartographier les flux actuels -Licence vers Master- à l'échelle du réseau, d'analyser l'offre de formation au niveau de l'articulation L3-M1, et enfin, de mettre en place un outil interactif » en vue « d'informer et de guider les étudiants de licence 3 ». Les formations de santé étaient exclues du champ de cette étude.

Ces travaux devraient favoriser la mobilité étudiante au niveau interrégional et renforcer la coopération entre les universités membres du RUOA.

Outre l'analyse des flux sortants de L3 en 2007-2008 et des flux entrants de M1 l'année suivante, la mobilité a été mesurée en termes d'attractivité, d'une part au sein de chaque établissement du RUOA et d'autre part, entre le RUOA et l'ensemble des autres établissements de l'enseignement supérieur inventoriés dans le SISE (Système d'Information du Suivi des Étudiants) au MESR. Les flux entrants et sortants du SISE, les flux entre les établissements et les flux entre disciplines ont été pris en compte.

La mobilité a été détaillée par domaine de formation au travers de neuf groupes de disciplines.

L'ensemble de ces travaux présente un réel intérêt dans la mesure où le sujet évoqué – la mobilité étudiante entre la licence et le master – n'a pas encore fait l'objet de nombreuses études sur le territoire nonobstant l'importance de cette question en termes de politique universitaire et où le champ d'observation pris en compte (dix universités au sein de quatre régions) est suffisamment vaste pour être significatif.

3.3. Les instances de coordination présentes sur des sites universitaires secondaires

En dehors des métropoles régionales ou des sites sièges d'universités, la mission a rencontré une grande diversité de situations sur les sites universitaires : selon les cas, il existe un seul établissement d'enseignement supérieur généralement en présence de formations STS et CPGE incluses dans les lycées, mais parfois d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont également présents et peuvent relever de ministères différents. Cela a conduit à la mise en place d'instances chargées de la coordination entre les établissements mais aussi entre les établissements et les collectivités territoriales. Ces instances permettent avant tout une approche rationnelle des investissements immobiliers à réaliser sur les sites notamment dans le cadre de la préparation des contrats de projets Etat-Région et la mutualisation des dispositifs de vie étudiante. Dans certains cas l'opportunité de l'ouverture de nouvelles formations est également examinée à la demande des collectivités territoriales, suscitant plus ou moins de réticences de la part des universités.

La mission s'est intéressée à deux structures de coordination qui fonctionnent depuis de nombreuses années, l'une à Tarbes et l'autre à Valence. Ces structures ont opté pour des statuts et des modes de fonctionnement très différents : la première a choisi une structure associative légère avec un seul salarié et s'est focalisée sur la coordination, la seconde étant organisée sous forme de groupement d'intérêt public qui, outre la coordination gère directement les dispositifs mutualisés.

On évoquera également l'expérimentation récente de la DIACT sur l'enseignement supérieur dans les villes moyennes, qui a vue la mise en place de dispositifs de concertation locale associant les acteurs économiques.

Le cas du Centre universitaire Tarbes–Pyrénées (CUTP) :

Depuis 2002, les établissements dispensant des formations à un niveau post-baccauréat à Tarbes sont regroupés au sein d'une association loi 1901 en tant que membres actifs²⁵ ou en qualité de membre associés²⁶. La présidence est assurée à tour de rôle par un des présidents d'université ou directeur d'établissement pour une durée de deux ans. Le directeur, seul salarié de la structure, est nommé par le bureau²⁷, pour cinq ans renouvelable une fois, parmi les fonctionnaires de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, sur proposition conjointe des recteurs chanceliers des universités des académies de Toulouse et de Bordeaux²⁸. Il est notamment chargé d'informer les partenaires sur les activités du centre et sur les projets de ses membres, de suivre et de développer les collaborations existantes. Le directeur du CROUS, un représentant du PRES Université de Toulouse, et les représentants des deux recteurs sont invités aux réunions du CUTP. Il est à noter que les présidents d'université participent personnellement aux réunions.

Les missions suivantes sont confiées au CUTP :

- développer les activités pédagogiques, scientifiques et technologiques du centre ;
- soutenir au plan scientifique et technologique les programmes des entreprises, des collectivités territoriales et de leurs projets communs ;
- développer les coopérations internationales, notamment les relations avec l'Union européenne ;
- entretenir des bases de données de formation supérieures et de la recherche des membres adhérents ;
- coopérer en matière de gestion des établissements

Les acteurs se disent très satisfait de l'existence et du fonctionnement du CUTP. Jusqu'à présent les collectivités territoriales n'ont pas été membres de l'association et n'assistent pas aux assemblées générales ni aux conseils d'administration. Il s'agit d'un choix délibéré des collectivités qui se tiennent à l'écart des débat internes de la communauté académique tout en se fiant aux résultats de concertations pour établir les priorités d'investissement et les actions d'accompagnement nécessaires. Pour améliorer le dialogue du CUTP avec son environnement

²⁵ Université de sciences sociales de Toulouse (pourtant absente du site), Université de Toulouse Le Mirail, Université Paul Sabatier, Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Institut national polytechnique de Toulouse.

²⁶ Institut national des sciences appliquées de Toulouse, Institut de formation en soins infirmiers de Tarbes, Ecoles supérieure d'art des Pyrénées, centre de formation de la Chambre de commerce et d'industrie des Hautes Pyrénées, centre de formation des apprentis de l'industrie de l'Adour, conservatoire à rayonnement départemental, les lycées technologiques publics et privés des Hautes-Pyrénées engagées dans des formations post-baccalaureat.

²⁷ Le bureau est constitué d'un représentant de chacun des membres actifs.

²⁸ Situé en Midi-Pyrénées le site de Tarbes accueille une antenne de l'université de Pau Pays de l'Adour a son siège dans la région voisine.

social et économique un comité consultatif va être instauré, il réunit des représentants des usagers, des personnels, des collectivités territoriales et des activités économiques.

Le groupement d'intérêt public Agence pour le développement universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA)

Le groupement d'intérêt public (GIP) ADUDA a été créé en 1994 à l'initiative de trois collectivités territoriales et des quatre établissements universitaires grenoblois²⁹ présents dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Le fonctionnement du GIP repose sur deux organes : le conseil d'administration et le conseil d'orientation.

Si le nombre d'administrateurs est réduit avec quatorze représentants des collectivités et des universités, avec les membres invités le conseil d'administration comprend tout de même cinquante-cinq personnes. Le niveau de représentation des universités est variable, certains présidents d'université se faisant représenter par des directeurs de composante, ce qui réduit l'efficacité du conseil car ceux-ci n'ont pas suffisamment de prise sur la stratégie de l'établissement.

Le conseil d'orientation est composé de vingt neuf-membres, son activité a été irrégulière au fil des ans avec de longues périodes sans réunions. Dans son rapport d'évaluation l'AERES souligne la lourdeur de ce conseil et propose que certains sujets soient étudiés par des commissions plus légères créées en son sein.

L'ADUDA développe son activité autour de trois axes stratégiques :

- Participer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'aménagement du territoire
- Améliorer les services offerts aux étudiants dans le cadre des dispositifs qu'elle pilote :
 - La documentation universitaire,
 - La médecine préventive,
 - Le centre d'information et d'orientation du supérieur,
 - Le service informatique et réseaux,
 - Le service sport.
- Favoriser l'égalité des chances et l'insertion professionnelle

Il dispose pour cela de moyens financiers et humains importants octroyés par les universités et les collectivités territoriales, y compris le conseil régional qui n'est pas membre du GIP.

Tout en établissant un bilan positif de l'action du GIP ADUDA, notamment pour l'accès aux études des classes sociales défavorisées³⁰, l'AERES a souligné la faible implication et communication avec certains établissements grenoblois.

²⁹ Université Joseph Fourier, université Pierre Mendès-France, université Stendhal, Grenoble INP.

³⁰ Cette solution a également évité la création d'une université et avait été proposée, mais sans résultats, aux élus de Midi-Pyrénées, avant la création du Centre Champollion.

L'examen du cas de ces deux sites, mais aussi d'autres exemples comme à Niort, montre que l'efficacité des structures de coordination en termes de gouvernance du site ne repose pas tant sur le type de structuration juridique adopté, que sur l'implication directe des présidents d'universités qui peuvent engager leur établissement en accord avec la stratégie de leur établissement.

L'expérimentation DIACT/DATAR sur les villes moyennes a entraînée la mise en place de groupes de travail tripartites associant l'ensemble des établissements dispensant des enseignements supérieurs (y compris les lycées), mais aussi des représentants du milieu économique et les collectivités territoriales sous la houlette de ces dernières. La dynamique insufflée a été très positive pour la plupart des sites et se poursuit par des actions diverses associant les acteurs soit de façon très formelle sous forme de comité de site comme à Saint Brieuc ou autour d'actions ciblées comme à Roanne (hospitalier) ou Auch (Europe).

Tout comme les constats de la mission IGAENR, cette expérimentation portant sur 9 villes a mis en lumière la diversité des situations qui a eu des répercussions sur les modalités de mise en œuvre du travail collectif. Seule constante de l'ensemble des instances de concertation : le travail en relation avec l'université de la métropole ou l'université mère.

Il est important de noter que ces dynamiques n'ont vu le jour que grâce à l'intervention de l'Etat qui a rassemblé et accompagné les acteurs locaux pendant quelques années, accompagnement et suivi interrompus à présent ce qui ne permet pas la mesure de leur impact.

Par la présence des acteurs économiques le format des instances de concertation mises en place par la DIACT permet une meilleure intégration de l'université dans son environnement socio-économique et la co-élaboration de stratégies en réponse à des modifications de celui-ci.

Parmi les aspects positifs de ces structures, les dirigeants des formations évoquent la proximité créée entre les établissements du site et la facilité accrue de la réorientation des étudiants en situation d'échec. Par contre, l'absence de concertation avec le rectorat sur l'ouverture de nouvelles formations STS - alors même que celles-ci peuvent avoir un impact direct sur les formations dispensées en IUT - a été évoquée comme une véritable difficulté sur la plupart des sites visités.

A l'évocation de la mise en place d'instances de concertation, certains dirigeants d'université rencontrés sur d'autres sites disent redouter l'échange direct et régulier avec les collectivités territoriales. Ils craignent une ingérence dans la politique de formation de leur établissement et l'absence de prise en compte des coûts et des difficultés pratiques liées à la mise en place de formations délocalisées qui engagent des enseignants chercheurs loin de leur lieu de recherche.

La mission a en effet pu constater que, dans certains cas, la dépendance de certains établissement d'enseignement supérieur vis-à-vis de collectivités territoriales rend difficile des arbitrages qui respectent le bon fonctionnement de l'établissement universitaire tout en accédant à la volonté des pouvoirs locaux (Rodez).

La difficulté principale est d'apporter de la cohérence entre le développement des sites universitaires des villes moyennes et celui des grandes universités à rayonnement international soutenues dans les grandes agglomérations.

Une stratégie élaborée dans les conseils de site en réponse à des besoins locaux permettra une meilleure intégration de l'université et du tissu économique tout en contribuant à la compétitivité des entreprises du territoire et en étant garante d'une bonne insertion professionnelle des diplômés. A cette approche pragmatique de la formation qui par nature serait essentiellement professionnalisante (sauf dans des territoires avec des entreprises particulièrement innovantes) s'oppose parfois la volonté d'offrir le même niveau de formation théorique que les universités de métropole disposant d'un socle de recherche important.

La concentration des dispositifs de recherche pour atteindre des masses critiques étant indispensable pour garantir un niveau compétitif à l'échelle internationale, il n'est pas envisageable de répartir des centres de recherche dans les villes moyennes dans le seul but de permettre le développement de l'enseignement supérieur. Par conséquent, développer ces pôles universitaires entraîne l'acceptation implicite d'une catégorie d'enseignement supérieur différent, plus proche du tissu économique et de l'emploi, ce qui peut être vu comme une caractéristique d'excellence au même titre que la proximité avec le monde de la recherche fondamentale.

L'avantage d'une plus forte spécialisation de l'enseignement supérieur d'un site accompagnée d'une bonne coordination avec le tissu économique local est l'ajustement possible de l'offre de formation en fonction de l'évolution de l'activité des entreprises, mais encore faut-il que celles-ci soient présentes en nombre suffisant dans un même domaine d'activité et soient organisées pour identifier leurs besoins collectifs...

Le véritable risque des conseils de site est de créer de trop fortes attentes, la présence de dispositifs d'enseignement supérieur ne pouvant à elle seule redynamiser l'activité économique locale.

3.4. La relation avec les entreprises

Pour sa part, la relation université-tissu économique dépend à la fois de l'université et du degré d'organisation des entreprises.

La plupart des universités visitées disposaient d'instances dédiées à la collaboration avec les entreprises, généralement avec une logique de guichet unique. Cependant, il est apparu que l'efficacité de leur action dépend fortement du degré d'organisation du tissu économique. Les universités implantées sur des territoires avec un faible degré de spécialisation des entreprises se voient obligées de contacter les entreprises à un niveau quasiment individuel alors que l'organisation d'entreprises en filières structurées facilite grandement la tâche.

Ainsi l'université technologique de Belfort-Montbéliard dispose d'un guichet unique pour ses relations avec les entreprises qui chapeaute également le SAIC. Implantée dans une région fortement industrialisée, l'université comptait 2000 entreprises partenaires en 2009-2010, et 2 700 h de cours étaient dispensées par des industriels.

En Limousin, la présence de deux pôles de compétitivité régionaux Elopsy et Pôle européen de céramique, facilite les relations entre l'université et les entreprises également au-delà des frontières régionales. De nombreux programmes de recherche sont développés en commun. Ce sont surtout les unités de recherche concernées qui entretiennent les relations avec les entreprises. L'université fait partie du conseil d'administration des pôles. Récemment, les pôles ont mené des actions de sensibilisation des jeunes aux filières scientifiques et en particulier aux études doctorales. D'une façon générale, on observe que le rôle des pôles de compétitivité dans le développement des filières spécialisées des universités de territoire peut être un facteur d'enrichissement mutuel qui pourrait être étendu.

La mission a également pu observer sur des sites de petite taille le rôle fédérateur que pouvait jouer l'université en coordinateur de fait de très nombreuses structures d'interface entre le monde de l'enseignement et le monde socio-économique (cas du département d'IUT de l'Université Bretagne Sud, à Pontivy).

4. De l'importance des questions de GRH

Nous nous sommes placés délibérément dans une logique pragmatique dans laquelle la présence de formations universitaires impliquait clairement la présence d'enseignants-chercheurs, principe réaffirmé par exemple lors du colloque de la CPU sur la licence. Si on part de ce principe, un autre doit en découler : un enseignant-chercheur affecté dans une université ou un site de proximité ne doit pas être pénalisé dans la possibilité de mener une activité de recherche et cette affectation ne doit pas lui nuire dans sa carrière ultérieure. « J'en ai fait le deuil, mais volontairement », nous a ainsi expliqué une enseignante du centre universitaire de Troyes rattaché à l'université de Reims.

Il n'y a pas, à notre connaissance d'étude qui fasse un lien entre la nature de la première affectation des enseignants-chercheurs et sa carrière ultérieure et il n'a pas été possible d'en mener une dans le temps imparti même s'il ne nous a pas été signalé de cas de retard de carrière par les personnes rencontrées. **Nous sommes sur ce point persuadés que la riche base de données de la DGRH est sous exploitée et qu'elle devrait être encore plus largement mise à la disposition des chercheurs pour mener des études sur les carrières et les parcours.**

Il nous paraît en tout cas nécessaire que soit portée une attention particulière à la situation des jeunes enseignants-chercheurs affectés sur des sites³¹, où la charge d'enseignement peut-être lourde (IUT, licence professionnelle) et où n'existe pas de laboratoire d'accueil reconnu. On peut se demander, dans ces conditions, si ce sont toujours les jeunes maîtres de conférence qui doivent occuper les emplois d'enseignants-chercheurs dans les IUT, notamment dans les disciplines de sciences et de technologie et si ce ne sont pas d'autres profils d'enseignants-chercheurs qu'il faut rechercher. Une politique de GRH bien conçue pourrait, par exemple, limiter le nombre d'heures complémentaires, parfois très important en IUT, que pourrait

³¹ Cette question nous a été par exemple signalée à l'Université de Bretagne-Sud, qui s'apprête à faire voter en conseil une limitation du volume d'heures complémentaires pour les enseignants-chercheurs. Dans cette université, les secteurs de spécialisation en matière de recherche sont aussi ceux où ont été développées les filières professionnalisaient les plus demandées d'où une tension entre les objectifs de l'enseignement et ceux de la recherche.

effectuer un enseignant-chercheur en première affectation, prévoir des modulations de service pour les enseignants-chercheurs qui n'ont pas de laboratoire d'accueil reconnu sur leur lieu d'enseignement et qui sont amenés à faire leur recherche dans un lieu différent et relativement éloigné, ou accorder en priorité des congés pour recherche et conversion thématique à des jeunes enseignants-chercheurs affectés dans ces sites de proximité et ayant besoin de se ressourcer en recherche Il faut, en outre, pour un premier recrutement d'enseignant-chercheur, avoir le même niveau d'exigence scientifique quel que soit son affectation d'enseignement, dans un département d'IUT excentré comme dans la métropole régionale siège de l'université.

Il faut en tout cas s'attacher à préserver le lien avec la recherche de tout enseignant chercheur, quelle que soit l'affectation et donc, parfois, pour cela, prendre des distances avec le dogme souvent rappelé à la mission, que la recherche doit être faite sur le même lieu d'enseignement et à fortiori dans le même établissement. Le fait qu'un IUT ou une école interne à l'université ait des procédures particulières dans le recrutement des enseignants-chercheurs ne signifie pas qu'il doive y avoir des unités de recherche propres à l'école ou à l'IUT, ni que l'enseignant-chercheur affecté à l'IUT ou à l'école doive effectuer sa recherche à l'IUT ou à l'école³². Plusieurs cas de figure sont possibles, qui dépendent à la fois de la discipline enseignée, de l'environnement scientifique et industriel du site et de la distance, mesurée en temps de trajet entre le siège de l'université et le site excentré. Une équipe de recherche peut être effectivement implantée dans un site de proximité, mais plutôt comme équipe d'une unité plus importante, que comme unité de recherche autonome, même si des solutions un peu différentes mais efficaces ont été mises en œuvre sur certains sites avec des laboratoires dont le centre de gravité n'est pas sur le site principal de l'université, (exemples à Brive, Bourges ou Valence)³³. La mission a constaté que la relation entre antenne et siège est plus facile lorsque les responsables d'antenne (responsable d'IUT notamment) ont aussi des responsabilités dans les instances d'établissement. Tout dépend par ailleurs des modes de fonctionnement des laboratoires et de leur capacité à faire fonctionner de manière coordonnée des équipes éloignées³⁴.

Dans d'autres cas, il sera plus simple que l'enseignant-chercheur effectue sa recherche dans un laboratoire reconnu situé au siège de l'Université, à la fois lorsqu'il n'y a pas d'équipe d'accueil reconnue et qu'il est difficile d'en créer une et lorsque la distance est faible ; dans d'autres cas, il est possible d'imaginer, de manière organisée, qu'un enseignant-chercheur aille faire sa recherche dans un autre établissement que son lieu d'enseignement, sans qu'il soit pénalisé. Ainsi un enseignant-chercheur en langues ou en sciences humaines et sociales dans une école d'ingénieur ne trouvera pas, dans la plupart des cas, de lieu de recherche dans son établissement d'affectation mais dans l'université voisine³⁵ ayant des enseignements de SHS. Un enseignant-chercheur d'un IUT, relativement éloigné du siège de l'université mais affecté dans un lieu où existe une école d'ingénieurs ayant des équipes de recherche dans sa spécialité, peut très

³² Les laboratoires de l'université de Bretagne-sud sont des laboratoires multicomposantes réunissant enseignants-chercheurs de l'IUT, de l'UFR de Sciences et de l'école d'ingénieurs.

³³ Mais des difficultés sont constatées sur le site de Nevers, dans l'école d'ingénieurs dépendant de l'Université de Bourgogne, pour maintenir des équipes stables.

³⁴ La mission a pu ainsi constater pour l'Université de Bretagne-Sud, dont presque tous les laboratoires sont communs avec d'autres établissements du PRES de Bretagne, des pratiques extrêmement différentes entre un laboratoire qui organisait des séminaires mensuels et un autre où seulement deux rencontres interéquipes par an étaient prévues.

³⁵ Problématique signalée par l'INSA de Toulouse au cours de son audit RCE qui recherche sur ce point des coopérations avec l'Université du Mirail.

légitimement chercher à effectuer sa recherche dans cet établissement voisin (cas **potentiel** de l'IUT de Troyes et de l'UTT, ou de l'UTBM et des enseignements de l'Université de Besançon à Belfort-Montbéliard).

Pour éviter des doublons et des équipes de recherche sans taille critique, il est évident qu'un établissement et encore plus une composante ne pourront avoir des équipes de recherche de qualité dans toutes les disciplines et dans tous les lieux où il y a des activités d'enseignement. **Si on veut concilier cette règle de rationalité avec le droit des enseignants-chercheurs à effectuer une activité de recherche reconnue dans leur statut ainsi que l'intérêt de l'établissement à avoir le maximum de chercheurs produisant, il faut, dans certains cas, que cette dissociation entre lieu de recherche et lieu d'enseignement soit organisée et résulte d'un accord entre l'établissement de rattachement des enseignants-chercheurs et l'établissement où ils feront leur recherche.** Cet accord a vocation à se réaliser dans le cadre d'un PRES dont la coordination des politiques RH peut être une des missions naturelles. Une telle convention pourrait ainsi prévoir des comités de sélection communs. Il s'agit là d'une démarche collective et non d'un encouragement à des pratiques individuelles qui conduisent à faire sa recherche dans une université de Paris-Centre, quelle que soit l'université d'affectation de l'enseignant-chercheur.

Pour des enseignants-chercheurs qui auraient un autre profil, plus tourné vers des activités de développement des formations professionnelles, de relation avec les entreprises, de développement d'outils pédagogiques et de transfert de technologie, **il est impératif, au-delà des outils que permet la mise en place du référentiel enseignant** (cf. Supra), de progresser dans la reconnaissance des diverses facettes du métier d'enseignant-chercheur, au niveau local, comme national. Telle devrait être une des priorités des travaux de l'AERES, dans le cadre de sa compétence, jusque là non mise en œuvre, de validation des procédures et des critères des instances d'évaluation des personnels.

5. Une rationalisation de l'organisation territoriale

La multiplicité des établissements et des formations se retrouve dans les sites autres que ceux des grandes métropoles régionales universitaires, sans avoir dans ce cas l'excuse des effectifs concernés ou de l'importance de l'agglomération et sans qu'il y ait souvent de vraie synergie dans ces agglomérations. La présence d'écoles d'ingénieurs multiples, parfois rattachées à l'université, parfois totalement autonomes, peut empêcher l'université d'acquérir une vraie dimension professionnalisante. La présence dans des agglomérations de taille moyenne, et de manière rarement coordonnée, de départements tertiaires d'IUT, d'un IAE et d'écoles consulaires et privées, nuit à la constitution de pôles de gestion, secteur qui mériterait sans doute une démarche vigoureuse du ministère de coordination de la carte et d'incitation à la collaboration public-privé. Certaines décisions prises dans les dernières années ne sont pas allées dans le sens de cette rationalisation. N'aurait-il pas mieux valu intégrer l'ENI dans l'Université de Saint-Etienne en renforçant ainsi sa composante professionnelle plutôt que d'en faire un EPSCP autonome³⁶? La situation est paradoxale et tend à l'irrationnel dans les deux cas de

³⁶ On peut également s'interroger sur le bien-fondé de transformer un EPA rattaché en EPSCP à seule fin de supprimer son contrôle financier a priori et de rendre plus aisé son passage aux RCE.

Nîmes ou de Champollion, avec la coexistence de formations de ces nouveaux établissements et de formations dépendant des universités montpelliéennes ou toulousaines. Avoir gardé les départements d'IUT en dehors de ces établissements, pourtant essentiellement dédiés à la formation licence, n'est pas logique d'autant plus qu'il n'y a pas de collaboration entre ces implantations et celles respectivement de Nîmes et de Champollion³⁷. Les solutions qui devront être prises ne doivent pas conduire à perpétuer cette anomalie³⁸.

Au-delà des conventions de site³⁹, qui existent dans certaines agglomérations entre les différentes formations, il semble que des mesures de simplification de la carte pourraient être prises.

Il s'agit d'abord de voir si, sur certains sites, la réintégration ou l'intégration d'établissements autonomes ou rattachés dans les universités n'est pas une solution simplificatrice de bon sens, sachant que les EPA en question n'ont pas la taille critique pour acquérir les compétences élargies. Des cas de ce type pourraient être envisagés à Brest avec l'ENI, à Limoges avec l'Ecole de Céramique, à Blois avec l'école d'ingénieurs qui doit logiquement rejoindre Polytech Tours. Dans le contexte de stabilité des emplois et de l'absence de redéploiements entre établissements, l'intégration à un établissement plus vaste est au contraire l'occasion de permettre le développement de ces filières⁴⁰. On pourrait également, tout en étant conscient du caractère sensible de ces propositions dans le contexte actuel et d'absence de demande en ce sens, voire de refus explicite actuel, s'interroger sur la pertinence d'intégrer des IUT dans des universités de technologie ou des Instituts nationaux polytechniques, dans les seuls cas où il existe des IUT distants de la métropole universitaire et où existe une université de technologie (cas par exemple de Belfort et de Troyes).

Une piste d'organisation plus rationnelle serait l'utilisation du rattachement aux universités tel qu'il est prévu à l'article L.719-10 du code de l'Education (ex article 43 de la loi de 1984) qui indique que les établissements rattachés⁴¹ « conservent leur personnalité morale et leur autonomie financière ». Cet article a connu un certain nombre de vicissitudes. Il a été d'abord utilisé pour autonomiser, sous forme d'EPA, des composantes particulières de l'université (écoles, IEP de province, IAE de Paris, IUFM) avec des conventions parfois très « molles » et reposant sur des fonctions supports en commun et sur des équipes de recherche commune. Le Ministère et souvent les universités elles-mêmes se sont peu préoccupés du contenu de ces conventions, parfois peu appliquées⁴² ou en prenant des décisions contraires à l'esprit de ces

³⁷ Les visites de la mission sur ces sites l'amène à penser qu'il est urgent d'agir.

³⁸ Rien n'interdirait ainsi de faire au moins dans un premier temps une cohabitation du DUT entre Champollion et les universités toulousaines et entre Nîmes et Montpellier 2, puisqu'il existe une exception au moins à la coïncidence parfaite entre DUT et IUT, le CNAM, qui délivre le DUT ; la difficulté réelle, est que les enseignants-chercheurs de ces IUT préféreront certainement être enseignants-chercheurs des universités de Toulouse et de Montpellier que de Nîmes ou Champollion.

³⁹ On peut préconiser leur renforcement pour une mutualisation de l'ensemble des fonctions support (voire soutien) sur un site donné ce qui renforcerait la coordination et économiserait des moyens (l'exemple de Valence est très significatif à cet égard des économies importantes qui peuvent y être réalisées).

⁴⁰ Telle a été par exemple, la pratique, signalée dans un rapport précédent de l'IGAENR. Confrontée à une baisse de ses effectifs dans l'UFR de Sciences et à une hausse dans ses filières d'ingénieurs internes, l'Université de Bourgogne a choisi de redéployer entre ses deux composantes tout en maintenant le potentiel de ses laboratoires de sciences.

⁴¹ Il y a souvent une confusion sur le terme rattaché qui, au sens de la loi, signifie un lien entre deux personnes morales distinctes, alors qu'il est souvent utilisé pour des composantes de l'université.

⁴² Exemple de convention qui n'a jamais fonctionné vraiment, celle de l'ENIM avec l'Université de Metz.

rattachements comme des commissions de spécialistes indépendantes. Certains de ces établissements se sont détachés : ENSMM de Nantes devenue Ecole Centrale, IAE de Paris vis-à-vis de Paris I, ENI de Saint-Etienne. Or, depuis quelques années, la création des EPA rattachés s'est multipliée. Elle a été utilisée en 2001 pour empêcher ou retarder la création d'universités autonomes à Nîmes et dans le nord-est de l'Académie de Toulouse (Champollion) avec une réussite très incertaine. Elle a été utilisée, pour la première fois, pour rattacher un EPSCP à d'autres universités avec la création de l'Institut Polytechnique de Bordeaux, grand établissement rattaché aux deux universités de Bordeaux I et Bordeaux II par décret en Conseil d'Etat qui sécurise donc juridiquement cette formule. Elle a vu son domaine d'utilisation élargi avec l'adoption de la proposition de loi permettant de rattacher à un EPSCP tout établissement assurant une des missions du service public de l'enseignement supérieur et non plus seulement un établissement d'enseignement supérieur et inversement de rattacher à un organisme de recherche tout établissement qui assure une des missions du service public de la recherche. On a donc là un outil porteur de multiples possibilités dans la perspective d'un remembrement de la carte de l'enseignement supérieur, outil prôné à la fois par la Cour des Comptes, dans son rapport sur les regroupements universitaires et par l'IGAENR dans son rapport sur les PRES.

Le projet de rattachement de l'Université de Haute Alsace à celle de Strasbourg, voté récemment par les Conseils des deux établissements avec effet au 1^{er} janvier 2013 marque une étape supplémentaire dans l'utilisation du rattachement puisqu'il s'agit de rattacher une université à une autre université. Ce projet permet en outre de dépasser une situation restée longtemps conflictuelle. Elle paraît être une solution adaptée lorsqu'il y a à la fois volonté de conserver une identité assez forte tout en rapprochant deux universités de taille et d'ambition très différentes sans créer de personne morale supplémentaire à travers un PRES ; elle est d'ailleurs facilitée dans ce cas par le regroupement déjà opéré à Strasbourg qui rend plus flagrant le déséquilibre⁴³. Cette solution pourrait être adoptée dans les cas où les universités autres que celles de la métropole universitaire, ont été véritablement associées dans les initiatives d'excellence, (L'Université de Savoie avec Grenoble et celle de Saint-Etienne avec Lyon et la mention de Saint-Etienne dans l'initiative d'excellence). Elle paraît sans doute moins adaptée dans les cas où la métropole universitaire régionale pèse d'un poids moins élevé (Bretagne, Pays de Loire Centre), ou dans le contexte interrégional (Normandie, Bourgogne-Franche-Comté) ou pour les régions dans lesquelles la métropole universitaire n'a pas réussi à s'organiser comme dans le Languedoc-Roussillon. Certaines de ces régions relèvent davantage d'une problématique en réseau.

Reste à voir quels points doivent comporter ces conventions de rattachement, pour qu'elles ne restent pas des coquilles vides. Elles doivent de notre point de vue :

- définir une politique de recherche coordonnée avec la définition des spécialisations des deux partenaires, des laboratoires communs ou des laboratoires existant dans une des universités ayant vocation à accueillir les enseignants-chercheurs de l'autre n'ayant pas de laboratoire d'accueil ;

⁴³ On peut être tenté de rapprocher cette solution de la réflexion en cours entre les trois collectivités d'Alsace, pour constituer une seule collectivité)

- définir une offre de formation coordonnée notamment au niveau des masters ;
- avoir des écoles doctorales communes ;
- définir des instruments de GRH communs avec l'idée que les enseignants-chercheurs soient recrutés par des comités de sélection communs dans certains secteurs, là où une des universités n'a pas assez de compétences ou là où elles ont des laboratoires communs. Ces procédures aident à garantir une exigence homogène de recrutement et favoriser la mobilité ultérieure de celui recruté dans la moins prestigieuse ;
- prévoir la présence de représentants de l'université de rattachement dans les instances de l'université rattachée et vice versa ;
- promouvoir la possibilité de mutualisation des fonctions supports.

Comme pour les EPSCS, la notion de rattachement n'a véritablement de sens que si elle touche le cœur de métier.

La DGESIP, dans les vagues contractuelles à venir et notamment la vague (B), pourrait regarder le contenu des conventions s'agissant de régions comprenant un certain nombre d'établissements rattachés et de régions sans métropole universitaire dominante. Le contenu et le renforcement éventuel des conditions de rattachement devraient également être examinés systématiquement dans le cas d'établissements rattachés souhaitant passer aux compétences élargies, la demande de passage aux compétences élargies devant être l'occasion pour le ministère et l'établissement de se poser clairement les questions stratégiques sur le devenir de l'établissement.

6. Les facteurs de la spécialisation territoriale

La spécialisation des sites d'enseignement supérieur et de recherche est fonction à la fois de décisions nationales⁴⁴ mais aussi de l'environnement économique local. Cette spécialisation des universités et en particulier de celles qui ne sont pas dans les métropoles régionales universitaires peut être favorisée notamment par :

- la présence d'un organisme de recherche spécialisé. L'exemple le plus frappant est celui de l'Université de Bretagne Occidentale (Brest), où la présence à la fois du CNRS et de l'IFREMER a permis à cette université et à ce site de devenir un des premiers centres français en sciences de la mer, couronné par ailleurs par un Labex. Mais d'autres exemples peuvent être donnés. La proximité de centres de l'INRA qui se sont progressivement rapprochés des universités favorise une certaine spécialisation d'universités comme Angers, Avignon⁴⁵ ou celle des organismes et établissements d'enseignement supérieur dans le secteur de l'équipement et des transports colore fortement l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et le PRES « Université Paris Est ». La force d'Orléans en géosciences tient à la présence du

⁴⁴ Comme par exemple les opérations de renforcement de la recherche en région décidées en 1991/1992.

⁴⁵ Une convention globale vient d'être signée entre l'Université d'Avignon et l'INRA. Ce rapprochement a également été favorisé en partie par les collectivités territoriales, compte tenu du poids de la filière « fruits et légumes » dans le département et l'existence d'un pôle de compétitivité.

BRGM. Il en est de même pour la présence de grands équipements scientifiques : Caen avec le GANIL et dans une certaine mesure l'Université de Savoie avec la physique des particules à Annecy le Vieux et les souffleries de Modane.

- la proximité avec l'environnement économique, qui a été parfois le déclencheur d'implantations universitaires et peut en tout cas favoriser des axes de spécialisation. L'Université de Pau a été favorisée par la présence d'ELF-Aquitaine. L'Université de Mulhouse est née de sa chimie à partir de son école de chimie. On connaît également le poids de la micromécanique à Besançon, couronné par un Labex, et de l'électronique en Bretagne. On peut citer également Valenciennes pour la mécanique et le transport ou le Havre autour du commerce, ou encore Avignon dans le domaine des agrosciences (département agricole et pôle de compétitivité national « fruits et légumes »), voire dans un autre secteur, la tentative de l'Université d'Avignon, compte tenu de son environnement, de se spécialiser dans le domaine de la culture. Cette interaction possible avec l'environnement économique peut se renforcer à travers les nouveaux outils que sont les pôles de compétitivité notamment. L'existence d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale dans la valorisation non alimentaire des produits agricoles peut contribuer ainsi à accentuer le degré de spécialisation d'universités comme Reims ou Amiens.
- la spécialisation de certains sites, qui peut en revanche parfois relever de décisions purement nationales, sans qu'il y ait toujours une logique territoriale. La constitution d'un pôle aéronautique espace à Toulouse résulte d'une décision purement politique, de mettre l'industrie aéronautique, loin des frontières de l'Est, même si des décisions au titre du renfort de la recherche en région sont venues renforcer ce pôle dans les années 1990⁴⁶. La vocation agronomique au service du développement de Montpellier n'obéit pas non plus à une logique territoriale a priori⁴⁷.
- par les investissements d'avenir qui, si on excepte les grandes métropoles régionales universitaires, ont plutôt favorisé les universités ayant une spécialisation évidente et fondée sur un lien avec le tissu économique environnant. Inversement certaines universités très généralistes⁴⁸ et sans spécialisation apparente ont peu bénéficié de Labex.

Mais ces possibilités de spécialisation dépendent aussi fortement du jeu des acteurs qui peuvent utiliser ou non ces atouts. Il peut y avoir un décalage important entre un affichage de l'Université et la réalité de sa politique mesurée à travers l'allocation des moyens et la répartition des postes d'enseignants-chercheurs, sachant qu'un axe fort de spécialisation d'une université ne correspond pas toujours aux secteurs de croissance des effectifs étudiants⁴⁹. Ainsi, à l'université de Perpignan, le secteur des sciences humaines et sociales au sens large représente 83 % des effectifs (dont 50 % en droit-économie-gestion) alors que les unités de recherche les mieux classées sont concentrées sur le secteur des sciences exactes et expérimentales qui ne rassemble

⁴⁶ Venue du CNES, de Météo-France, de l'ONERA.

⁴⁷ Le Languedoc-Roussillon est par ailleurs la Région où l'écart est le plus fort entre le poids important de la recherche publique et la recherche privée, faible.

⁴⁸ Même avec une présence assez importante d'UMR comme à Poitiers.

⁴⁹ Mais ce sont cette résolution des contradictions entre objectifs en terme de formation et en terme de recherche et la prise des arbitrages nécessaires qui caractérisent l'existence ou non d'une stratégie d'établissement.

que 18 % des effectifs. Cette situation, qui n'est pas unique, oblige l'université à faire des choix, les décisions de recrutement d'enseignants-chercheurs ne pouvant se ramener à l'évolution des effectifs d'étudiants. Par ailleurs, certaines universités qui avaient construit une image d'université à vocation professionnelle et spécialisée ont eu le tort de vouloir se diversifier avec une large palette de formations généralistes. Les acteurs locaux, à travers les différents exercices de programmation (CPER notamment), ont plutôt, en concentrant leur apport en recherche sur les points forts de l'université, favorisé cette spécialisation⁵⁰.

Une spécialisation thématique ne signifie pas une spécialisation disciplinaire étroite mais doit au contraire permettre l'agrégation de plusieurs disciplines, y compris de sciences humaines et sociales⁵¹, dans des thématiques comme l'environnement, le vieillissement, l'alimentation ou les transports⁵², par exemple, ou même les sciences et technologies de l'information et de la communication, dans leurs volets « usages ». Cette interface entre sciences humaines et sciences dures est sans doute, dans un certain nombre d'endroits, hors des grandes métropoles universitaires, le moyen de mieux structurer la recherche en SHS et de fixer les enseignants-chercheurs⁵³.

L'université de La Rochelle prévoit une spécialisation, saluée par l'AERES, autour des thématiques du développement durable et du littoral qui permettront la constitution d'équipes de recherche pluridisciplinaires allant de la biologie appliquée aux matériaux en passant par les sciences humaines et sociales. Ainsi, elle crée à la fois une spécialisation, à même de renforcer son identité et attractivité pour les étudiants au niveau du master et doctorat, mais aussi des conditions de recherche favorables pour les enseignants-chercheurs. On retrouve une problématique analogue à l'Université de Bretagne-Sud.

Outre la spécialisation thématique, certaines universités peuvent avoir une véritable spécialisation fonctionnelle, qui peut être le développement de la formation continue et de la VAE (exemple de Lille I), le centrage sur des filières professionnelles, le développement de l'apprentissage et de la formation continue (UPEC et Paris-Est Marne-La-Vallée) ou celui des technologies éducatives. Ce type de spécialisation concourt aussi à la création d'une identité forte d'une université.

La spécialisation ne peut pas, bien entendu, être trop exclusive ; elle peut être compatible avec une large palette au niveau licence et ne doit pas être figée.

L'évaluation par l'AERES et la discussion du contrat sont l'occasion naturelle de vérifier l'existence d'une stratégie adéquate de spécialisation et d'en mesurer l'effectivité à travers des indicateurs appropriés. Il y a certainement des marges de progrès dans ces procédures.

⁵⁰ A l'exemple du Conseil Régional de PACA qui ne soutient plus que des initiatives allant dans le sens des objectifs fixés dans le schéma régional relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche.

⁵¹ Sciences économiques, droit, géographie, sociologie, voire histoire notamment.

⁵² Selon la logique qui est celle de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI), qui insiste, dans ses thématiques prioritaires, sur l'interface avec les SHS.

⁵³ Cela ne veut pas dire que la recherche en SHS a pour seule vocation d'être un appui aux sciences dures.

7. Concilier différenciation territoriale et régulation

La différenciation des universités et plus généralement des sites d'enseignement supérieur et de recherche a toujours existé, avec un critère fortement discriminant, celui du poids de la recherche et de la présence des organismes. Cette différenciation n'est plus taboue et est devenue clairement assumée. Présente pour la première fois dans le schéma de services collectifs de 2002, texte officiel en tant qu'annexe à un décret, elle fait partie par exemple des dix propositions « pour revenir parmi les meilleurs » faites dans le livre de Louis Vogel, « l'Université, une chance pour la France⁵⁴ ». Cette différenciation est également revendiquée clairement dans la conduite des investissements d'avenir qui refuse toute idée de saupoudrage au nom d'un aménagement du territoire⁵⁵. La question, déjà posée dans le schéma de services collectifs, est celle de concilier excellence, spécialisation et cohésion territoriale. **Cette préoccupation n'est pas absente dans la conception des investissements d'avenir, qui évoque, à plusieurs reprises, l'idée d'un effet d'entraînement de l'initiative d'excellence au-delà de son périmètre d'excellence sur l'ensemble du site (au sens large).** Cette préoccupation d'équilibre se traduit aussi dans une certaine focalisation sur le cursus licence symbolisée par le thème du colloque de la CPU en plein milieu des initiatives d'excellence. Le maintien d'un équilibre entre les deux fonctions enseignement supérieur et recherche et le maintien d'une cohérence territoriale supposent, dans ce contexte de différenciation accrue, une régulation territoriale.

La question se pose du niveau pertinent de cette régulation territoriale, comme il s'est posé pour le choix du périmètre des PRES, avec deux modèles au départ : le modèle métropolitain et le modèle régional. L'analyse de ces regroupements et de ceux qui ont été présentés au titre des investissements d'avenir conduit plutôt à une typologie avec trois niveaux possibles de régulation :

- le modèle infra régional : Lyon et Grenoble et peut-être Aix-Marseille et Nice ;
- le modèle régional ;
- le modèle interrégional (Bourgogne-Franche-Comté et peut être les deux Normandie ou Bretagne-Pays-de-Loire, ou Limousin-Poitou-Charentes, qui n'est pas vraiment opérationnel).

Le choix de ces modèles dépend de la configuration de la région, de son potentiel scientifique, des rapports entre universités, de la distance entre villes universitaires, sachant que le choix de tel ou tel modèle est évolutif. On est ainsi passé en Lorraine d'un modèle de PRES métropolitain

⁵⁴ «Reconnaissons les différences entre universités, pour que chacune tire au mieux partie de ses atouts [...] Les universités pâtissent de leur absence de spécialisation [...] Mieux vaudrait qu'elles se spécialisent afin de répondre au besoin de leurs régions ou d'acquérir une répartition d'excellence dans certains domaines particuliers ».

⁵⁵ On notera qu'aménagement du territoire ne veut pas dire automatiquement « saupoudrage » comme le suggère parfois le discours ambiant. On peut prendre l'exemple des métropoles d'équilibre proposées par la DATAR dans les années 1960 qui ressemblent grandement à nos grands pôles universitaires que l'on souhaite faire émerger.

à un modèle d'université fusionnée sur l'ensemble de la Région. Et la présence de l'Université de Savoie dans sa relation avec Grenoble n'était pas prévue au départ⁵⁶.

Si l'on s'interroge maintenant sur les éléments de cette régulation territoriale, elle nous paraît devoir comporter les éléments suivants :

- le point essentiel paraît être celui d'une programmation coordonnée de l'offre de formation au niveau du territoire jugé pertinent et notamment de l'offre de master, sachant que cette coordination, cette définition de la carte en commun, n'a pas eu véritablement lieu à travers les PRES, même pour ceux qui se voulaient fédératifs dans le cadre d'une région et même si des points de progrès ont pu être constatés par la mission⁵⁷. La rationalisation, prévue après la mise en place du LMD, ne s'est pas encore accomplie. Or, rappelons-le, la loi LRU (article 17) fait elle aussi état de « la carte des formations supérieures définie à l'article L. 614-3 » du code de l'éducation. Cela suppose la définition des masters en commun et de ceux propres à chaque établissement, en évitant les doublons, reproduisant la démarche qui a été retenue généralement pour les écoles doctorales hors Île-de-France. **Ce caractère coordonné de la carte des formations sur un territoire pertinent doit être un des critères regardés par l'AERES, au-delà des caractéristiques propres de telle ou telle formation, et le niveau de régulation devrait être sans doute le niveau de « granularité pertinent » pour l'évaluation des formations.**
- cette régulation de l'offre de formation suppose corrélativement une fluidité des parcours étudiants fondée sur le principe qu'un étudiant entrant en licence doit avoir la même probabilité, à l'échelle du territoire retenu, d'accéder au master quel que soit son lieu d'enseignement dans le parcours licence et pas forcément dans la même université. **Mais d'une manière générale, il serait souhaitable que les services compétents du ministère, avec l'appui éventuel d'équipes de chercheurs, développent les études sur les parcours étudiants, la mobilité au passage licence master et, à travers le panel étudiant, l'étude de l'impact du lieu de première inscription dans l'accès au master.**
- la régulation territoriale doit, comme indiqué précédemment, prendre en compte les questions de la GRH enseignante et d'affectation recherche avec notamment des comités de sélection communs dans l'ensemble considéré et des accords pour l'insertion en recherche dans les cas où une des universités ne dispose pas en son sein d'équipe reconnue dans la discipline.

⁵⁶ Il y avait même une stratégie d'évitement puisqu'un PRES Savoie-Saint-Etienne était envisagé et en 2006, le président de Grenoble I, alors 1^{er} vice président de la CPU, venu s'exprimer devant l'IGAENR, excluait a priori l'intégration de l'Université de Savoie dans le PRES Grenoblois. Cinq ans après, dans le dossier de 2^{ème} phase de l'initiative d'excellence, coordonné par la même personnalité, l'Université de Savoie est présentée comme devant faire partie d'une université Grenoble-Alpes à côté des universités grenobloises mais sans l'Institut Polytechnique.

⁵⁷ Ainsi, le PRES Lille Nord de France, à travers les travaux de l'une de ses commissions, forme le projet de poursuivre le travail de co-habilitation de diplômes (masters de l'enseignement), de poursuivre et affiner le travail déjà important de présentation de l'offre de formation, de définir des modalités de partenariat entre les établissements afin de parvenir à une offre de formations concertée.

- la coordination de l'offre de formation doit également se faire avec les formations offertes par les lycées : CPGE et STS. L'ouverture d'une nouvelle formation de BTS ayant souvent un impact direct sur le recrutement en IUT et des mentions proches sont parfois enseignées à la fois en IUT et BTS sur un même site.

La spécialisation et la différenciation des universités supposent - et il en est de la responsabilité de l'Etat régulateur - que soit prise en compte la diversité des formes d'excellence sachant qu'une université qui accueille bien ses étudiants, les mène dans de bonnes conditions jusqu'à la licence où les insère bien, manifeste une forme réelle d'excellence. **Cette reconnaissance de la diversité des formes d'excellence et non d'une unidimensionnalité fondée sur la seule recherche est une constante des discours publics⁵⁸ mais risque de demeurer incantatoire si elle ne se manifeste pas de manière concrète dans deux domaines, la répartition des moyens, qu'il s'agisse de la répartition sur critères ou du bonus contractuel et l'évaluation des enseignants-chercheurs.** Le modèle de répartition des moyens comporte intrinsèquement une reconnaissance de la diversification des formes d'excellence puisqu'un établissement qui ne se préoccupera pas de l'enseignement pourrait voir sa valeur ajoutée diminuer ou son insertion des étudiants baisser, ce qui diminuerait sa performance formation et contrebancerait les effets d'une attention uniquement portée sur la recherche. En tout cas les évolutions ultérieures du modèle devront prendre en compte, dans l'appréciation de la performance cette reconnaissance de la diversité des formes d'excellence, ce qui passe sans doute par une part d'appréciation de la performance en progression autant qu'en niveau s'agissant de la performance recherche⁵⁹. S'agissant de l'évaluation des personnels, la déconcentration de la moitié des promotions sur les établissements avait pour but l'idée de différenciation des critères de promotion, avec l'hypothèse que l'engagement dans l'enseignement ou les fonctions collectives se verrait mieux au niveau de l'université qu'au CNU mais depuis un rapport de 1996 de l'IGAENR, on ne sait pas grand-chose des pratiques de promotion des universités. Comme indiqué précédemment, il serait nécessaire que l'AERES se saisisse de sa compétence à ce sujet, sachant que l'IGAENR, dans son étude de la politique RH des établissements, peut apporter des éléments.

Si on aborde maintenant la question de la structure juridique d'exercice de cette régulation territoriale, l'ensemble des rapports et débats de ces dernières années et des propositions qui sont faites par exemple dans le cadre des initiatives d'excellence, montrent que nous sommes dans une période d'évolution permanente qui n'est pas achevée. Il nous semble qu'au-delà des outils de gestion des PRES⁶⁰, au-delà d'un développement de la formule du rattachement, des outils nouveaux vont se dégager si l'on en juge par certaines propositions faites dans le cadre des IDEX, sous forme d'universités fédérales notamment. Au-delà de la fusion d'universités dans la métropole universitaire régionale, apparaît ou réapparaît la question de l'existence d'universités en réseau sur un territoire donné.

⁵⁸ Elle est par exemple à l'origine de l'introduction des primes pour les enseignants-chercheurs en 1991, qui se voulait reconnaissance de la diversité des missions de l'enseignant-chercheur et de son excellence.

⁵⁹ Il y a dans les critères pris en compte dans la performance recherche un effet de « rente de situation », dans la mesure où les équipes A ou A+ sont principalement les UMR soutenues par les organismes et que cette présence différenciée des organismes a des aspects historiques et qui ne tiennent pas uniquement à la qualité de la politique des universités.

⁶⁰ Le présent rapport se situe clairement dans la ligne du rapport précédent de l'IGAENR sur les PRES et donc de PRES à compétences renforcées.

Il existe certes en France quelques universités bipolaires ou multipolaires et créées en tant que telles (Bretagne-Sud, Artois, Littoral, Savoie, Pau et Pays-de-l'Adour) mais ce sont des universités de petite taille, qui ne correspondent pas à la fusion d'universités préexistantes. Les modèles présentés, clairement en filigrane, à travers les IDEX, sont d'une autre nature qu'il s'agisse de l'Université de Lorraine, du projet Bourgogne-Franche Comté, ou, dans une certaine mesure, de celui de Bretagne-Pays-de-Loire. Le projet lorrain, quant à lui, a un caractère plus achevé puisque le décret constitutif de l'Université de Lorraine a été publié pour un démarrage effectif de la nouvelle Université au 1^{er} janvier 2012. Au delà de son aspect particulier et emblématique d'inclusion d'écoles d'ingénieurs qui justifie son classement en grand établissement, cette nouvelle configuration, avec deux campus principaux (Metz et Nancy) et des sites secondaires dans une même université, n'est pas sans rappeler les universités publiques multicampus de certains Etats américains, à commencer par l'Université du Wisconsin décrite par Bernard Belloc et Pierre-François Mourier dans le livre «*l'Académie au pays du capital*»⁶¹. La recherche du maintien de l'identité géographique et thématique des composantes, que permet le statut de grand établissement, n'est pas, à première lecture, totalement étrangère à l'esprit des exemples décrits dans ce livre⁶². On voit que cette existence d'université en réseau avec des sites différenciés mais maintien d'une cohésion autour de règles communes sur un territoire, est de nature à faciliter les parcours des étudiants et des enseignants-chercheurs à l'intérieur du réseau. **Elle permet à la fois de respecter le principe sur chaque site de l'université en réseau, de ne pas avoir d'enseignement universitaire sans enseignants-chercheurs mais aussi de ne pas avoir de «graduate school» ou de recherche sur chacun des sites.** Cette modalité d'université en réseau peut se prêter sans doute à des configurations comme Bourgogne-Franche Comté, ou Centre Val-de-Loire, Normandie ..., voire peut-être ultérieurement aux configurations du Nord et de l'Ouest de la France. Elle nécessitera sans doute des aménagements d'ordre législatif,⁶³ notamment dans l'articulation entre la gouvernance de l'ensemble et le respect de l'identité et de l'autonomie des composantes, sachant que les initiatives d'excellence qui ont proposé cette formule ont pris en général pour horizon la fin de la période probatoire de l'IDEX.

⁶¹ B. Belloc, P.-F.Mourier, «*L'Académie au pays du capital*» PUF 2010.

⁶² On peut s'intéresser également à la réforme des universités de la communauté française de Belgique, déjà abordée dans le rapport «*recherche et territoire* » de l'IGAENR en 2006 et qui prévoit des regroupements en « académies » avec une logique non territoriale mais d'appartenance à des réseaux (Catholique autour de l'université de Louvain la Neuve, « libre » autour de l'Université libre de Bruxelles, publique autour de l'université de Liège). La première phase, qui correspond à nos PRES avec la création d'académies a de fait –et le parallèle est frappant « conduit à court terme à une multiplication du nombre de structures, les académies, comme les PRES en France ajoutant une personne morale supplémentaire. La constitution de ces académies devait être » une première étape vers des fusions. Une première fusion a été réalisée à Liège, la faculté d'agronomie, de Jembloux intégrant l'université de Liège (équivalent en France de l'intégration d'une grande école dans une université. Une autre fusion a été réalisée à Mons entre deux des établissements existants la Faculté Polytechnique et l'Université de Mons Hainaut. Le troisième établissement de Mons, les Facultés universitaires catholiques devait fusionner avec ses partenaires du réseau « catholique », Namur et Louvain La Neuve mais cette fusion est pour le moment bloquée. On se référera à l'intéressante étude de Maïté Leroy : *La gouvernance au sein des universités de la Fédération Wallonie –Bruxelles – Evolutions institutionnelles dans le cadre du processus de Bologne* », présentée au Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques 2011.

⁶³ Il est intéressant de noter que lors des discussions de finalisation entre les institutions lauréates de l'idx, le ministère et l'ANR, la question a été posée des adaptations juridiques nécessaires à la réalisation de la gouvernance des initiatives d'excellence.

8. Du contrat stratégique au niveau de l'établissement au contrat stratégique sur un site ou un territoire donné

La procédure contractuelle, bien que réaffirmée par la loi LRU comme outil fondamental de dialogue entre l'Etat et les universités, est confrontée à des nouveaux défis ou à des contraintes fortes : évolution du modèle de répartition des moyens avec prise en compte ou non de la masse salariale, faible volume du bonus contractuel et surtout lancement des investissements d'avenir. Il est clair que pour les sites candidats ou retenus, les enjeux sont plus lourds que ceux de la discussion contractuelle traditionnelle, tant au niveau financier qu'au niveau stratégique qui se veut être celui du contrat. Cet impact des investissements d'avenir jouera aussi pour les sites non retenus, qui devront en tirer des conséquences sur une stratégie. Parallèlement, il n'est pas évident que soit maintenue l'existence de contrats de projets Etat-Région, qui pouvaient être aussi le cadre de définition de projets stratégiques et en tout cas d'un dialogue Etat-collectivités-universités.

On pourrait certes imaginer que l'adjonction d'un modèle de répartition des moyens, accompagné d'appels d'offre nationaux, européens et régionaux pourrait suffire mais une telle perspective ne paraît pas souhaitable, dans la mesure où la procédure contractuelle a été refondée dans la loi de 2007 et que la communauté universitaire et ses dirigeants sont fortement attachés à ce mode de pilotage et de dialogue, dont le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche a été un des précurseurs.

Le moyen de dépasser en partie ces contradictions est d'avoir ce dialogue stratégique non plus uniquement au niveau de l'établissement mais au niveau du site ou du regroupement pertinent, la plupart des axes stratégiques étant logiquement communs à plusieurs établissements avec la possibilité d'axes spécifiques à un établissement.

Pour faire face à une situation locale où les universités sont sollicitées pour le maintien ou l'ouverture de formations parfois dans une seule perspective d'aménagement du territoire, il est important que l'Etat définisse un cadre contractuel qui éviterait une dispersion des moyens. De même, le regroupement des établissements au sein d'un PRES renforce la position des universitaires dans les exercices de dialogue à la fois au niveau territorial et avec l'Etat ou avec les organismes de recherche.

En l'absence de politiques territoriales définies en concertation avec l'Etat, les universités risquent de se retrouver tiraillées entre les orientations définies par les collectivités territoriales dans le cadre des schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche actuellement en cours d'élaboration dans plusieurs régions et les objectifs fixés individuellement dans les contrats pluriannuels avec l'Etat.

Expérimentée sur le site de Bordeaux pour la vague A, cette substitution d'un dialogue contractuel du site à un dialogue avec l'établissement devrait avoir lieu pour les prochaines vagues contractuelles et notamment la vague C et devrait être obligatoire, pour les

établissements qui ont déposé un projet d'IDEX en commun⁶⁴. Cet exercice de définition de stratégie sur un territoire s'appuierait sur les réflexions menées par les établissements dans le cadre de l'IDEX, l'exercice STRATER. Il aurait vocation aussi à servir de cadre au dialogue avec les collectivités territoriales. Cette logique de dialogue de site est aussi celui des alliances regroupant les organismes de recherche et notamment celle de l'Alliance des Sciences de la Vie et de la Santé. **Dans ce cas l'évaluation par l'AERES tendrait vers une évaluation de site avec un seul comité de visite pour l'ensemble des établissements d'un site**⁶⁵.

Un tel changement, qui ne peut être que progressif, aboutirait à une diminution forte du nombre d'interlocuteurs, à une plus grande cohérence des acteurs de la programmation, à un approfondissement du dialogue et à une prise en compte plus large du champ contractuel. **Cette réflexion sur l'évolution de la politique contractuelle est de toute manière nécessaire et pourrait avantageusement être accompagnée de la mise en place du Conseil d'orientation du pôle de contractualisation tel qu'il est prévu dans le décret d'organisation du MESR.**

⁶⁴ Le minimum serait au moins que la discussion stratégique soit commune entre la DGESIP et les établissements regroupés.

⁶⁵ Il ne s'agit pas de contractualiser avec chacun des organismes et avec le PRES ni d'évaluer chaque établissement séparément et le PRES.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des évolutions constatées au fil du rapport montre un enjeu principal et essentiel : celui du maintien d'une régulation permettant de concilier une nécessaire diversification des établissements d'enseignement supérieur et notamment des universités, une émergence de pôles visibles au niveau mondial et une cohésion de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Nos constats font ressortir la nécessité d'une régulation au niveau territorial pertinent, prenant en compte la diversité des organisations territoriales. Ce niveau pertinent de régulation : site métropolitain ou territoire régional, ou interrégional a vocation à être progressivement le « grain » de l'évaluation des établissements comme celui de la coordination du dialogue avec les ministères. La plupart des recommandations présentées au fil du rapport et regroupées ici s'inscrivent dans cette ligne directrice :

Recommandation n°1 : Développer, en ouvrant les bases de données du MESR aux chercheurs, des études et recherches sur des questions comme l'influence du lieu de première inscription des étudiants sur leur parcours ultérieur, notamment sur le passage en master et sur l'influence du lieu de première affectation d'un enseignant-chercheur sur son parcours ultérieur.

Recommandation n°2 : Porter une attention particulière à la situation des jeunes enseignants-chercheurs ayant une affectation d'enseignement dans un établissement ou un site sans laboratoire de recherche reconnu dans leur discipline.

Recommandation n°3 : Avoir une politique de GRH commune aux établissements rattachés et de rattachement ou aux partenaires d'un PRES.

Recommandation n°4 : Redonner un sens à la notion d'établissement rattaché, avec des conventions de rattachement portant sur des stratégies de recherche, et de formation coordonnée et une politique de GRH commune.

Recommandation n°5 : Continuer la rationalisation du tissu universitaire par l'intégration des petits établissements aux universités et par la poursuite d'une politique de rattachement cohérente.

Recommandation n°6 : Permettre une reconnaissance de la diversité des formes d'excellence, à la fois dans le cadre de l'allocation des moyens et dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de l'AERES sur les modalités d'évaluation des personnels.

Recommandation n°7 : Réfléchir aux adaptations législatives et réglementaires nécessaires pour mettre en œuvre des solutions favorables à une université en réseau à l'instar de la solution adoptée pour l'Université de Lorraine ou de solutions envisagées dans les initiatives d'excellence.

Recommandation n°8 : Envisager les modalités d'une discussion stratégique et de contrats de site, se substituant progressivement à une discussion au niveau de l'établissement pris isolément et mettre en œuvre des expérimentations en ce sens.

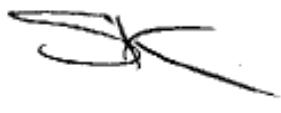
Recommandation n°9 : Prendre en conséquence le site comme «élément de granularité» de l'évaluation de l'AERES pour l'évaluation des établissements avec une même équipe de visite commune aux établissements d'enseignement supérieur d'un même site.



Pierre BALME



Jean-Richard CYTERMANN



Sacha KALLENBACH



Christine
SZYMANKIEWICZ



Marie-France PONSOT

Annexe I - Liste des universités et des sites visités

- Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
- Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-est Midi-Pyrénées Jean François Champollion
- Université Technologique de Belfort-Montbéliard
- IUT de Bourges
- Université de Bourgogne
- IUT, IUFM et Centre d'Etudes Supérieurs de Châteauroux
- Université de Haute-Alsace
- Université Jean-Monnet (Saint-Etienne)
- Université de La Rochelle
- PRES Lille Nord de France
- Université de Limoges
- Université de Nîmes
- Université d'Orléans
- Université de Pau et du Pays de l'Adour
- Université de Perpignan Via Domitia
- Université de Reims Champagne-Ardenne
- Université de Savoie
- Université de Tours
- Université de Bretagne Sud
- Université du Maine
- Université d'Angers

- Centre universitaire de Troyes
- Université Technologique de Troyes
- Site de Valence
- Site de Tarbes

Annexe 2 - Liste des membres de l'IGAENR ayant participé aux visites de site

Pierre BALME

Jean-Pierre BAZELLY

Bernard BETANT

Alain BILLON

Gérard BROUSSOIS

Alain BRUNET

Jean-François CERVEL

Jocelyne COLLET-SASSERE

Béatrice CORMIER

Jacques FATTET

Bernard FROMENT

Marc FOUCault

Sacha KALLENBACH

Philippe LHERMET

Françoise MONTI

Renaud NATTIEZ

Alain PLAUD

Marie-France PONSOT

Jean-Claude RAVAT

Monique RONZEAU

Gérard SAURAT

Thierry SIMON

Christine SZYMANKIEWICZ

Jacques VEYRET